

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mes chers Collègues, s'il vous plaît, nous allons commencer notre Conseil municipal, je vous demanderai de gagner vos sièges. Je vais donc procéder à l'appel. Géraldine, vous faites l'appel, s'il vous plaît. Merci.

Madame GOUIN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Marie-José ALVERNHE, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Loïc RAOULT, Lara CABBILLAU, Olivier MAYOR, Véronique DECOMBIS, Marie-Angélique GODIN, Nabila BRAHMIA, Jérémy SIERRA, Géraldine GOUIN, Jocelyn PLANELLES, Michèle LEBAN, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Rose CRIADO, Grégory GABANOU.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,
Céline CAMOIN, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur GRIMALDI
Catherine QUET, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur GEFFRAULT
Claude MORA, Adjointe au Maire, procuration à Monsieur BREMAUD
Françoise SLOTTALA, Conseillère Municipale, procuration à Madame TRAMONTIN
Barbara LOPEZ, Conseillère Municipale, procuration à Madame FALCO
Jade REYNAUD, Conseillère Municipale, procuration à Madame CABBILLAU
Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère Municipale, procuration à Monsieur GARCIA
Sandy POLETTI, Conseiller Municipal, procuration à Monsieur CAILLAT

Absents :

Aucun.

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Nous allons procéder aux communications et je vais commencer par la liste de nos regrets affirmés à la suite de départs de plusieurs administrés qui ont été connus et attachés en le prouvant en travaillant pour la cause publique et notre Ville en particulier.

Je voudrais commencer par le souvenir regretté adressé à Mme Joséphine Deabate décédée le 7 juin dernier à l'âge de 89 ans. Elle est née à Istres et son père travaillait à l'usine d'engrais de Rassuen. Après avoir obtenu son certificat d'études à Pasteur elle a travaillé comme couturière dans un atelier de confection de vêtements avenue Marcel Roustan. Avec son mari, ils ont vécu aux HLM L'Oratoire puis ont fait construire une maison sur un terrain familial où elle est restée pratiquement jusqu'à la fin de sa vie. Mme Deabate a toujours travaillé auprès de sa sœur et de son beau-frère, Henri et

Dolorès Feraud, dans leur droguerie anciennement située sur les allées Jean Jaurès, c'est là où nous l'avons connue. C'était la grande époque de ces commerces qui étaient un peu emblématiques par le rôle qu'ils avaient au sein de l'animation istréenne, lorsque les allées d'aujourd'hui n'étaient pas celles d'hier, avec la voie qui passait sur la gauche, contre les habitations maintenant en réhabilitation. A la suite de leur départ à la retraite elle a repris ce commerce avec son époux jusqu'à la fin des années 80, et puis, parallèlement, elle a mené une action d'animation dans des secteurs sportifs, elle a participé au volley, elle a été membre du handball et elle a accompagné aussi son époux dans des associations dont il était membre et où il avait une activité, et donc par le partage ou l'association des fonctions ils se sont trouvés à travailler pour ces associations-là. C'est notamment le cas du Comité des fêtes d'Istres, du jumelage, des majorettes, des fêtes de la gare en son temps, de l'Office du tourisme et du musée de l'aviation. Mme Deabate a été au début de la création du bataillon de majorettes et confectionnait avec d'autres mamans les costumes sur mesure de chacune d'elles. Au départ de son époux et de sa sœur aînée, dont elle s'est occupée pendant un certain temps, elle a malheureusement perdu pied, et après 5 années passées en maison de retraite elle s'est éteinte paisiblement, accompagnée de son petit-fils et de sa fille, Martine, que nous connaissons tous puisqu'elle était l'une des nôtres, entourée d'amour. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Je voudrais également saluer Mme Thérèse Lerévéréd qui est décédée le 4 août 2024 à l'âge de 87 ans. Originnaire de l'Oise, elle y a tenu avec son époux, Georges, dit Jo, un restaurant à Pont-Sainte-Maxence jusqu'en 1972, puis ils quittent leur région pour venir s'installer à Istres où ils tiennent l'auberge des Heures Claires. Mme Lerévéréd adorait son restaurant, elle n'était pas la seule car la clientèle y était nombreuse. Si je me réfère à cette époque-là c'est bien sûr parce que cela a une correspondance avec ma jeunesse, et surtout une correspondance avec un incident qu'elle a mal vécu : le premier glissement de terrain que la Ville d'Istres a connu à cette époque-là. Il y a eu un éboulement qui a engendré la fermeture de l'établissement. Il a même été supprimé, rasé, ce qui a terriblement affecté et marqué la famille pour le reste de sa vie tant cette auberge lui tenait à cœur. Et je me rappelle des nombreuses activités du Comité d'intérêt de quartier qui se réunissait là-bas à cette époque. Mme Lerévéréd a toujours travaillé pour des associations à Istres, elle affectionnait particulièrement les réunions familiales avec les seniors à travers justement des rapports qu'elle avait noués avec sa propre famille projetés dans ces associations. Elle appréciait également la musique et les sorties. C'était une personne aimable et attentionnée, toujours à l'écoute des autres, et qui a fait partie des figures des Heures Claires (même si le temps a été trop court) dans la problématique connue à cette époque et qui a engagé l'intérêt de beaucoup d'administrés de ce quartier. J'ai bien sûr une pensée affectueuse pour son époux, Georges, qui était toujours avec elle, ils auraient fêté leurs 70 ans de mariage en avril 2025. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille et notamment à Chantal Bernard, sa belle-fille.

Je voudrais également saluer M. René Allemand qui est décédé le 7 septembre dernier à l'âge de 81 ans. Il était retraité de l'armée de l'air puis, par la suite, il est devenu Directeur régional dans les assurances. Le sport ayant toujours fait partie de sa vie, M. Allemand a été Président d'un club omnisport en Bourgogne pendant plusieurs années, mais il était aussi, quand il est venu s'installer chez nous, un amateur de boules, au point qu'il est devenu le Président de l'Association de La Boule Sauvage d'Entressen pendant une dizaine d'années. Il était très apprécié dans son village parce que c'était une personne ferme, rigoureuse, engagée, et qui savait organiser les manifestations. Il était connu pour son franc-parler qui doublait sa gentillesse. J'ai une pensée pour son épouse Eliane, ses enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants. Le Conseil municipal présente ses condoléances à la famille.

Je terminerai avec M. Jean Peyracchia, le père de Nathalie, qui est décédé le 17 juillet 2024 à l'âge de 78 ans. Il était Marseillais d'origine, il s'est installé à Istres après avoir épousé son épouse, Martine, qui est une administrée originaire de Rassuen. M. Peyracchia a travaillé à Fos-sur-Mer à Solmer, Arcelor aujourd'hui, pendant 40 ans, et s'il est connu du public istréen c'est parce qu'il a fait état de son talent dans les cages de la SSI à l'époque où il était gardien. C'étaient les premières épopées du développement du club de foot avant que la grande saga commence sous la houlette et la direction de Michel Aviet. Il a donc été pendant 6 ans le gardien de l'équipe de football et nous enregistrons déjà à cette époque des bons résultats. Cette expérience lui a permis de passer, avec la Ville, avec ses administrés, avec ses soutiens, avec les supporters, de très heureux moments. Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous lever en hommage à nos défunts.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci. Je voudrais vous annoncer officiellement la nomination et l'arrivée d'un nouveau sous-préfet à Istres. M. Christophe Borgus, 36 ans, a été nommé Sous-préfet d'Istres par décret du Président de la République en date du 31 août 2024. Il remplace Régis Passérieux qui était en poste sur la rive ouest de l'Étang de Berre depuis mai 2021. Depuis février 2023, Christophe Borgus était Directeur de cabinet du Préfet du Nord et de la région Hauts-de-France à Lille. Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lille puis de l'École Nationale d'Administration, l'ENA, Christophe Borgus a commencé sa carrière en 2014 au Ministère de l'intérieur en tant qu'administrateur civil affecté auprès du Secrétaire général puis chargé de mission auprès du Préfet de police de Paris. En mai 2014 il est nommé Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet du Gard à Nîmes. En 2016 il rejoint la Direction générale de la police nationale sur un poste de conseiller auprès du directeur et devient en 2017 chef de service au sein de la Direction générale de la sécurité extérieure du Ministère des armées. De retour au Ministère de l'intérieur en 2019, il devient Adjoint au Sous-directeur des polices administratives à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du secrétariat général, puis exerce à partir de 2021 les fonctions de Secrétaire général à la préfecture de l'Aube et le Sous-préfet de l'arrondissement de Troyes. En février 2023 il rejoint Lille pour prendre la Direction de cabinet du Préfet du Nord et des Hauts-de-France. Dans ses nouvelles fonctions, le nouveau Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres devra notamment gérer les dossiers liés à la réindustrialisation décarbonnée de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Je tiens à saluer M. Régis Passérieux, son prédécesseur, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations et avec qui nous collaborons avec efficacité. Il a été un grand facilitateur dans beaucoup de dossiers portés par la commune, car elle a le sens de l'intérêt général sans se borner à la rigidité de son administration. Cette collaboration pourra se prolonger, et je m'en réjouis. En effet, la carrière de Régis Passérieux se poursuit à un poste éminemment stratégique pour nous, puisqu'il sera affecté aux affaires industrielles de notre territoire, dans l'optique de la création (qui est imminente) par l'Etat d'une entité dédiée au secteur pour le grand développement industriel et la grande transition écologique.

Je suis persuadé que M. Christophe Borgus, avec qui j'ai déjà eu un premier échange, sera animé par la même énergie positive, ce dernier m'ayant affirmé sa joie de travailler et de vivre à Istres et sa volonté de se mettre au service de notre territoire et de ses habitants. Vous avez entendu un palmarès de fonctions déjà éloquent. A 35 ans, avoir déjà une expérience sur ces postes prestigieux et divers, on peut effectivement s'attendre à avoir une excellente collaboration sur les dossiers qui nous intéressent et c'est la force de frappe que notre territoire pourra avoir pour affirmer au niveau hexagonal toute la force qu'il a et tout le besoin qu'il a aussi pour continuer sur la voie qui est tracée par les élus, dont je salue d'ailleurs cette espèce d'union générale qui aujourd'hui sied et qui me ravit. Car à l'époque ce n'était quand même pas la même chose au sein des diverses collectivités, et là, tout le monde travaille la main dans la main pour le schéma industriel et pour que la transition écologique et énergétique se passe le mieux possible, avec bien sûr les adresses faites à l'Etat qui sont absolument indispensables à la réalisation. Je pense notamment à l'autoroute Fos-Salon où nous maintenons une pression de grande force. Donc bienvenue à M. Christophe Borgus.

Je voudrais également vous dire ce que vous savez déjà puisque l'information a été publique et les manifestations qui l'ont corroboré, c'est l'arrivée de M. le Colonel Sébastien Estève qui devient le nouveau commandant de la BA125.

Le jeudi 29 août, sur la Base Aérienne 125, a eu lieu la cérémonie de passation de commandement entre Anne-Laure Michel et le nouveau Commandant de la Base Aérienne, le Colonel Sébastien Estève. La cérémonie, présidée par le Général Bellanger, Commandant des forces aériennes stratégiques, a révélé beaucoup de cœur et d'émotion derrière l'uniforme, et surtout lors du discours de la Colonel Anne-Laure Michel qui, très touchée, est revenue sur ces 2 années de commandement, le qualifiant de remarquable et passionnant sur le plan opérationnel, marqué par des étapes de transformations majeures et surtout par la puissance des relations humaines tissées qui sont le ciment de tous les succès, précisant qu'il restera de loin la plus belle expérience de sa carrière.

Pour ma part, je rappellerai une nouvelle fois, car j'ai eu l'occasion de le dire publiquement à plusieurs reprises, que travailler avec Anne-Laure Michel s'est fait avec le plus grand naturel tant elle partageait notre vision de l'implication et de l'imbrication de la BA125 dans la vie des Istréens et l'importance des liens solides qui doivent la lier à la collectivité. Elle aura été d'un soutien

précieux, tant pour le Pôle aéronautique que pour le développement des infrastructures routières, et une nouvelle fois je l'en remercie. Nous lui souhaitons une belle et longue carrière, et notre Ville lui garde une place particulièrement affectueuse en lui ouvrant toujours ses bras lorsqu'elle viendra vers nous.

Elle a donc remis « les clés de cette magnifique boutique », pour reprendre exactement ses paroles, à son successeur le Colonel Sébastien Estève. Agé de 43 ans, marié et père de 4 enfants, il devient pilote de chasse à 23 ans, enchaîne les commandements et les affectations : commandement de l'escadrille BR11, chef de brigade de la promotion Colonel Dupérier à l'école de l'air, chef des opérations de l'escadron de chasse 1/3 « Navarre » sur Mirage 2000 D, une année passée aux Etats-Unis au sein de l'Air War College puis retour sur la Base Aérienne 701 de Salon-de-Provence comme Directeur général de la formation militaire. Il est promu en 2022 assistant militaire du Chef d'Etat-Major de l'armée de l'air et de l'espace, chargé des relations politico-militaires avec sa nomination à la tête de la Base Aérienne 125. Il cumule 2 500 heures de vol dont 560 en 249 missions de guerre. J'ai eu le plaisir de me rendre à son invitation hier à la cérémonie d'accueil des nouvelles familles arrivant sur la base, nous avons échangé en tête-à-tête pendant un long moment, pour faire meilleure connaissance bien sûr mais surtout pour embrayer et enchaîner sur les dossiers qui faisaient l'objet de discussions et de travail commun avec Mme Anne-Laure Michel, et il m'a donné l'impression, pour ne pas dire la certitude, qu'il se mettait dans le même schéma d'idée, c'est-à-dire dans un travail appliqué avec nous pour que nos projets qui l'intéressent au plus haut point –et surtout qui touchent la base, comme le Pôle aéronautique ou les infrastructures routières– puissent se faire le mieux possible avec son concours, mais aussi avec l'envie de continuer à développer des relations et des synergies avec le monde civil. C'est l'implication avec la communauté militaire et la communauté civile. C'est ce que j'ai dit dans mon discours, pour nous cela n'a pas vraiment une grande différence, c'est la même entité, c'est la même communauté, elle est istréenne, et les gens qui arrivent ont les mêmes droits que ceux qui y résident depuis longtemps, et c'est dans ce cadre-là que j'ai demandé à ces gens de se sentir l'esprit libéré pour être le plus tranquille possible dans une ville dédiée bien sûr à leur cadre professionnel mais qui peut aussi leur apporter beaucoup de choses dans tout ce qui entoure leur cadre de vie personnel, familial, et qu'à partir de cela la Ville était à leur disposition.

Nous lui souhaitons donc la bienvenue et nous sommes persuadés que nous serons ensemble avec efficacité dans cette vision partagée. Et nous avons évoqué pour cela deux éléments particuliers, au-delà des grands dossiers que j'ai cités : le programme sportif qui a fait l'objet d'un départ sur les chapeaux de roues puisque nous sommes déjà au choix des architectes, et la future crèche que l'armée veut créer en collaboration avec la Ville, dans le sens où des berceaux seraient partagés pour offrir un service public aux jeunes familles qui en ont besoin. Je vous tiendrai bien sûr au courant de l'évolution de ces 2 dossiers.

Je voudrais maintenant faire le point sur ce que nous avons connu les uns et les autres par nos présences respectives et dans l'intérêt général, c'est la rentrée scolaire 2024-2025.

Avec Pierre Imbert, Adjoint à l'éducation, Céline Tramontin, Adjointe d'Entressen, Nicolas Davini, Directeur général des services et le service de l'éducation, nous nous sommes rendus à l'école de La Buissonnière pour cette rentrée scolaire. Cet établissement a fait l'objet d'importants travaux d'isolation dans le cadre de notre démarche d'amélioration des performances énergétiques. Je vous en donnerai les détails plus tard, mais avant cela, je vais vous livrer quelques informations globales sur la rentrée scolaire 2024-2025.

Concernant les effectifs, d'abord, faire état du nombre de scolaires qui sont accueillis à cette rentrée. En tout, 4 296 élèves dans le primaire répartis dans 116 classes élémentaires, soit 2 784 élèves, et 63 classes maternelles pour 1 512 élèves. 3 ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) et 1 UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle d'Autisme) complètent notre capacité d'accueil dans les établissements scolaires. En comparaison, nous scolarisons cette année 4 341 élèves. Ce qui signifie qu'il y a une baisse de 45 élèves, qui explique donc la différence d'une classe entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024. L'Inspection académique a ainsi prononcé des mesures d'ouvertures et de fermetures de classes selon les variations des inscriptions que la collectivité est amenée à faire selon les déménagements et nécessités des familles. De ce fait, l'école élémentaire Reine Marie Casimir Gouin 1 a eu une fermeture de classe, l'école maternelle du Clos de la Roche a eu une fermeture de classe, l'école élémentaire Jules Ferry a eu une fermeture de classe, l'école élémentaire Pierre Mendès France a eu une ouverture de classe, l'école Maurice Gouin a eu une ouverture de classe, ce qui donne un solde pour la rentrée scolaire à moins 1.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans un climat scolaire serein, comme on a pu l'échanger à travers des contacts les uns et les autres avec les différents directeurs, dont certains ont changé. Et je voudrais à cette occasion saluer Mme Leslie Cesari qui est devenue Directrice de l'école maternelle Raoul Ortollan, Mme Isabelle Riem qui est devenue Directrice de l'école Jean Moulin ainsi que de l'école élémentaire, puisqu'il y a regroupement, Mme Laurence Combel à l'école élémentaire Jacqueline Auriol, Mme Virginie Falcone qui fait un retour puisqu'après un rôle de chargée de mission auprès de l'Inspection de l'académie dans le domaine sportif elle est retournée à ses amours premiers à l'école maternelle de La Buissonnière pour en assurer la Direction, et M. Trigaux-Petit, que je salue pour son courage, qui après une grave maladie est revenu travailler à la Direction du groupe scolaire René Calamand, surtout que la tâche sera encore un peu plus grande puisque nous avons décidé ici que ce groupe aurait une Direction groupée avec la maternelle et l'élémentaire. Je leur souhaite à tous bien sûr la bienvenue. A ceux qui étaient déjà par le passé parmi nous, de suivre cette continuité d'intérêt et que la rentrée soit les augures d'une bonne année scolaire pour chacun de nos enfants.

En ce qui concerne la restauration scolaire, tous les restaurants scolaires des écoles élémentaires fonctionnent désormais en self. La boucle est bouclée. D'ailleurs il faudra faire un point là-dessus et avoir une fiche financière depuis qu'on a lancé cette opération pour voir ce que l'on a véritablement investi parce que, opération par opération, cela fait des millions d'euros importants. Cela permet un service plus fluide tout en accueillant davantage de rationnaires. La collectivité absorbe l'augmentation du prix de revient des repas sans en reporter le coût de production ou la participation des familles qui reste fixée à 1 €. Il est important de souligner et de redire que cet effort financier n'est en aucun cas compensé par une baisse de la qualité des produits commandés. On entend quelquefois ce type de critique qui, à mon sens, n'est pas justifiée. D'ailleurs, j'invite de manière très officielle –je l'ai dit au service mais je le dis surtout aux parents d'élèves qui pouvaient globalement manifester un intérêt pour la chose– nous faisons des repas avec les différents responsables de la restauration scolaire ainsi que des chargés de nutrition pour voir comment les enfants peuvent manger, la qualité ainsi que la quantité. Il n'y a rien à cacher, et il n'y a surtout rien à traduire de manière péjorative. A partir de cela, et fier que ce soit ainsi, nous engageons tous ceux qui pourraient avoir une espèce de doute de venir visualiser eux-mêmes cette réalité. Nous maintenons donc, je le répète, cette exigence de qualité de préparation effectuée dans notre cuisine centrale selon le cahier des charges qui nous est donné ainsi que les repas végétariens une fois par semaine.

A ce propos, je vous le dis comme je l'ai dit au service, comme je l'ai rappelé hier à des parents qui m'interrogeaient, nous ne transigerons pas sur la nature des repas. Indépendamment des vœux de bifurcation ou de différenciation, par confession ou par dogmatisme, ceux qui feront le choix de vouloir une nutrition différente exécutent les conséquences de ce choix : ou gardent leurs enfants, ou les font manger comme ils veulent. Mais nous, nous n'allons pas rentrer dans un schéma différent de ce que nous avons prévu. Il y a un principe de laïcité qui s'applique à tous, il y a un principe de respect pour ceux qui ne veulent pas manger mais il y a aussi un principe qui s'applique à ceux qui mangent, ce que nous faisons habituellement. Nous restons sur des conventions qui sont nos habitudes : la qualité bien sûr dans l'élaboration des projets nutritionnistes élaborés par nos équipes. Des commissions sont d'ailleurs organisées chaque trimestre auxquelles les parents d'élèves peuvent participer.

Le service d'accueil périscolaire, ouvert de 7h30 à 8h20 le matin et de 16h30 à 18h le soir, accueille dès les premiers jours environ 1 000 élèves en maternelle et 1 700 en élémentaire. Vous vous rendez compte le nombre d'enfants –je pense surtout aux petits, mais même en élémentaire ils ne sont pas très grands– dans les écoles le matin pour être accueillis à 7h30. Heureusement que nous avons ce service pour les parents qui en ont besoin parce qu'ils travaillent, mais c'est quand même lourd comme démarrage de vie pour des petits enfants qui, à 7h et demie, vont déjà à l'école. Ces chiffres sont en constante évolution du fait de la souplesse d'accueil offerte aux familles. En tout cas c'est un élément de vie sociale qui est offert, et j'espère dans le meilleur des cas.

En ce qui concerne les accueils collectifs de mineurs du mercredi, 263 enfants de 3 à 5 ans sont répartis sur 3 centres, et 403 enfants de 6 à 11 ans sont également répartis sur 3 centres. Les efforts de la collectivité sont importants pour assurer ce service.

En dehors de l'accompagnement des projets de classe qui se déroulent tout au long de l'année et qui sont en cours de validation, des projets de classes transplantées pris en charge financièrement à 80 % par la collectivité sont bien sûr reconduits pour cette année. 25 créneaux sont déjà attribués pour 2024-2025. Les élèves partiront de septembre 2024 à juin 2025 à Istremont, que je qualifierais de superbe centre de vacances. Pour l'avoir encore visité, comme chaque année, mais au

mois de juillet on a vraiment un cadre merveilleux, et j'ai demandé que l'on fasse véritablement un document, qu'il soit vidéo ou papier, mais pour démontrer la qualité de ce centre et la capacité qu'il peut offrir dans le cadre d'accueil de loisirs de vacances mais aussi dans l'accueil pédagogique. A ce titre-là, même les collègues s'y intéressent puisque le collège Savary y a élu domicile l'an dernier et il va renouveler la chose cette année, ce que nous permettrons bien sûr facilement.

Enfin, les enseignants, sur la base du volontariat, sont formés aux gestes de premiers secours par le service prévention de la collectivité. Une centaine d'enseignants l'ont été l'an dernier. Nous offrons cette année encore cette formation à celles et ceux qui le souhaitent. C'est un vœu qu'appuie avec force M. Pierre Imbert, nous renouvelons donc l'expérience pour une saison 2.

En ce qui concerne les travaux, les travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments scolaires, je me suis ému... Je ne fais pas cette information pour ce sujet mais je suis quand même surpris de voir que dans un article de presse on faisait le panégyrique d'un lieu voisin où l'on avait, pendant les vacances, dépensé 250 000 €. C'est une somme considérable bien sûr, et moi je salue les efforts qui sont faits par cette collectivité, mais je les ramène quand même un peu à ce que nous faisons dans le cadre de nos choix et de ce que j'ai pu ordonner comme type d'orientations et de dépenses auprès de nos services pour cette année et pour les vacances.

Donc, durant l'été, la réfection de 1 400 m² de sols souples a été faite à l'école Camille Pierron pour 117 578 €. Vous voyez, on est déjà à 120 000 €. On a effectivement fait des travaux de menuiserie à l'école Ortollan, et à la maternelle Jean Moulin, on en a eu pour 94 236 €. Réhabilitation partielle de la toiture à l'école maternelle Armanet, 75 000 €. Réhabilitation de l'ensemble des chenaux à l'école élémentaire Reine Marie Casimir Gouin pour 65 000 €. La réfection des toilettes (quelque chose qui était attendu) à l'école maternelle Jules Ferry pour 190 000 €. Dans le cadre du marché global de performance énergétique nous sommes engagés sur les travaux (dont je parlais tout à l'heure) à Entressen pour près de 400 000 €, ainsi qu'à René Calamand, le changement de la chaufferie et le doublage de toutes les façades. L'opération a tourné autour de 700 000 €. Cette année l'école Jean Mille et Elise Mille est concernée, le chantier est lancé.

Cela s'ajoute aux travaux réalisés par les services municipaux ainsi qu'aux travaux d'entretien et d'amélioration qui ont été faits dans les écoles et restaurants scolaires par les entreprises pour un montant qui avoisine les 400 000 €.

Enfin, le plan de création de zones de fraîcheur dans les cours d'écoles a permis la plantation de 75 arbres de grande taille entre 8 et 12 mètres. Tous ont pris grandes racines. On déplore simplement 3 qui sont à changer, j'espère que cela a été fait assez rapidement, en tout cas il faudra le faire. Les enseignants et les enfants ont beaucoup apprécié cette initiative, j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte lors des diverses rencontres que j'ai faites sur ce sujet, et bien sûr globalement dans le cadre de la rentrée.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Mme Born Agnès, toute nouvelle proviseure du lycée Arthur Rimbaud, et à M. Sylvain Fremont, nouveau proviseur du LEP Latécoère. Par la même occasion, je remercie leurs prédécesseurs, Mme Myriam Janin pour le lycée Rimbaud et M. Guillaume Longuet pour le lycée Latécoère, avec qui nous avons su collaborer efficacement toutes ces années.

Je continue par une excellente nouvelle. Le 4 juin dernier nous avons reçu la visite du jury du Conseil national des « Villes et villages fleuris ». Sous la conduite d'Yves Garcia, d'Eric Casado, de Véronique Decombis et de Johnny Blanchon, ce Comité a sillonné la ville, en passant par l'Art Zoo, l'Etang de l'Olivier, le Château des Baumes, remarquant les nombreuses plantations d'arbres du centre-ville dans le cadre de l'opération « îlots de fraîcheur », les pistes cyclables prolongées sur la corniche de Suffren. Leur circuit s'est poursuivi à la plage de la Romaniquette, le Belvédère avec vue imprenable sur l'Etang de Berre, le parc de la Romaniquette avec sa coulée verte, pour enfin se terminer avec la visite du Pavillon de Grignan, îlot de fraîcheur également au sens large du terme, entre autres. Le jury a apprécié la propreté et l'entretien des espaces publics avec l'aménagement paysager des ronds-points et parcs, ainsi que l'intégration de pratiques écologiques et durables dans la gestion des espaces verts. A l'issue de cette inspection, le Président du jury national, Julien Fèvre, a trouvé la visite très intéressante et riche et a déclaré lors du pot de clôture de cet examen –je prends ses mots avec guillemets ouverts– sic : « Cette Ville se distingue par la qualité de ses espaces publics, de ses aménagements, les pistes cyclables sont en grand nombre –d'ailleurs on aura l'occasion de faire une petite parenthèse là-dessus tout à l'heure– c'est remarquable et l'on y est très sensible ». Il a été très impressionné au niveau de l'art dans la ville, de la culture qui est vraiment amenée au plus près des habitants, de la dynamique touristique et

environnementale autour des Etangs de l'Olivier et de Berre. Le Président a également été dithyrambique sur les aménagements de pistes cyclables qui jalonnent notre ville. La beauté de certains tronçons, la sécurité qu'elles apportent aux cyclistes, comme la pertinence des circuits qu'elles constituent.

Je reviendrai après sur le texte que j'étais en train de vous lire, car cela me fait penser que nous sommes –M. Casado plus particulièrement parce qu'il est quand même le premier responsable de ce travail lourd qui a été conçu– chagrinés, agacés et outrés qu'un *torchon* –je ne sais d'où vient sa provenance– ait pu notifier que notre Ville était au 265^{ème} rang sur 267 concernant la qualité de nos pistes cyclables. Vous vous rendez donc compte du niveau de capacité reconnu par ce label. Alors, nous nous sommes un peu renseignés sur comment ces gens-là... C'est simplement fait sur proposition de la Fédération locale. Et quand on sait que celle-ci est animée par un opposant notoire à la Ville d'Istres –que je ne citerai pas parce que son nom ne mérite même pas d'être conservé– nous sommes bien amenés à rétablir la vérité, et je suis en train de rédiger une lettre qui sera sèche et suffisamment claire pour expliquer que d'autres éléments beaucoup plus objectifs, et surtout qui avaient pris la précaution de venir sur le terrain, ont considéré que notre rang au niveau des pistes cyclables était plus qu'honorable et était même exemplaire. Comme quoi, vous voyez, les comparaisons lorsqu'elles sont situées à travers des ratios de gens qui sont subjectivement liés aux choses, on ne peut pas avoir les mêmes vérités. Il faut toujours être prudent et rester sur des schémas de cadres de réflexions et d'expertises indépendants.

Je reviens à notre jury qui, lui, est indépendant. Le Président a donc été dithyrambique sur l'aménagement des pistes cyclables, la beauté de certains tronçons, je vous l'ai dit. A ce propos, un classement de la Fédération des usagers de la bicyclette nous positionne 226^{ème} sur 228 dans la catégorie des villes moyennes cyclables. Ces classements sont élaborés sur la base d'informations fournies par l'Association d'usagers Les Roues de l'Etang. Vous savez qui c'est Les Roues de l'Etang.

M. PRETOT. - Dites-le.

M. BREMAUD. - Robin Pretot est jaloux, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. - Vous pourrez l'associer à vos équipes, avec les gens qui ont l'esprit...

M. PRETOT. - Pour le coup, non, il n'était pas sur ma liste. Relisez les listes des autres.

M. le MAIRE. - Mais il pourra effectivement y figurer, il est dans le même état d'esprit que certains de vos collaborateurs.

L'ancien Président n'aura probablement pas manqué de reconnaître tous les efforts que nous avons consentis en la matière. Quoi qu'il en soit, je lui ai adressé un courrier pour qu'un rectificatif soit prononcé.

Conclusion de cela, nous avons encore reçu le label et les félicitations pour la qualité des espaces publics de notre Ville en recueillant officiellement notre quatrième fleur pour une période de 3 ans. Istres est ainsi distinguée sans discontinuité depuis 1997 d'une marque d'excellence très sélective puisqu'elle prime cette année moins d'une centaine de communes en France à ce niveau. Dans les Bouches-du-Rhône, Istres et Cassis sont les 2 seules Villes à avoir reçu cette distinction.

Pour rappel, les critères du label étaient à l'origine concentrés sur la qualité et l'esthétique du fleurissement. Evoluant avec l'attente des citoyens, ils s'engagent depuis quelques années sur les enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social, et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces. Cela permet d'avoir finalement un bon jugement objectif, indépendant, sur l'ensemble des politiques publiques qui sont menées, et donne peut-être des éléments de réponse à ceux qui ont toujours une critique au bout de leur parole.

Aussi, je souhaite souligner le travail des élus qui accompagnent ce dossier, Yves Garcia, Eric Casado et Marie-José Alvernhe, et féliciter les services techniques municipaux, sous la Direction de Gladys Haro, qui œuvrent tout au long de l'année pour qu'Istres soit toujours une ville où il fait bon vivre. A ce titre, ils percevront une prime exceptionnelle qui viendra récompenser leur implication et la charge de travail supplémentaire qui incombe à leur mission pour parvenir à ce résultat. Bravo à eux. Merci.

Y a-t-il quelque chose que je n'ai pas saisi qui fait sourire ?

M. PRETOT. - Pas du tout.

Mme JOULIA. - « Ils percevront », ce sont les agents, pas les élus.

M. le MAIRE. - Bien sûr. Les élus ont déjà l'estime des concitoyens et c'est déjà beaucoup.

Engagé dans une démarche de qualité –vous voyez, comme quoi, il y a toujours des éléments positifs, même lorsque l'on peut avoir aussi un élément critique, le tout c'est d'avoir toujours un élément objectif qui fait que l'on regarde les choses comme elles sont, avec les qualités positives, celles qui le sont moins, les éléments qui le sont moins, et en faire un certain bilan, et non pas sauter par opportunité, lorsque l'on est dans un clan plutôt qu'un autre, sur l'occasion de dire et de montrer du doigt ce qui ne va pas pour désigner le responsable, en l'occurrence moi, même si je n'y suis jamais monté à cheval– le centre équestre du Deven a été auditionné en vue d'une labellisation. Cet audit a porté sur les critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposées. A l'issue des délibérations –là aussi c'est un élément objectif– nous avons le plaisir d'annoncer que le centre équestre a obtenu 5 labels : le label d'activité cheval club de France, le label d'activité poney club de France, le label d'activité équi handi mental, le label d'activité équi handi moteur et sensoriel, et celui du bien-être animal. Ces distinctions attestent de la qualité globale des prestations proposées par la structure et est un gage de confiance quant aux projets éducatifs ou sportifs qui pourraient être envisagés ou pérennisés au sein de la régie équestre.

Soumis à des soubresauts depuis quelques années, le centre équestre a souvent été critiqué et son fonctionnement remis en question. Une nouvelle Direction est en place sous l'autorité de M. Thierry Blanc. Il faut lui laisser le temps pour améliorer la situation et j'espère que c'est en bonne voie. Aussi, à l'appui de ces labels, je souhaite que le centre équestre retrouve la stabilité et la sérénité dans un fonctionnement adapté aux attentes des familles qui le fréquentent, et mette en place une collaboration avec l'Association du centre équestre, présidée par Michel Leban, afin que chacun trouve sa place et puisse pratiquer son sport dans de bonnes conditions. Je demande également à Mme Lara Cambillau, Présidente de la régie, de veiller à ce que cet équipement exceptionnel puisse satisfaire tous les Istréens et ne soit pas les soubresauts de problèmes réguliers.

Pour ces récompenses obtenues je tiens également à féliciter l'équipe en place, mais je reste attentif à la situation et à l'évolution du centre équestre. J'en profite aussi pour féliciter les cavaliers qui se sont distingués de manière brillante aux championnats de France à Lamotte-Beuvron, qui se sont déroulés il y a peu de temps. Je donne donc en votre nom des lauriers à chacun pour poursuivre ses efforts et pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre d'une vision et d'un fonctionnement sereins. Merci.

J'en ai fini, nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour.

B — Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024

M. le MAIRE. - Nous commençons par l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 juin. Y a-t-il un commentaire, un avis, un additif ? (Pas d'observation.)

Je le considère comme approuvé à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

C — Décisions valant délibérations du 1^{er} juin 2024 au 30 août 2024

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 1^{er} juin 2024 au 30 août 2024, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L.2122-23.

M. le MAIRE. - Un questionnement éventuel sur les décisions valant délibérations du 1^{er} juin 2024 au 30 août 2024 ? Y a-t-il une demande particulière, un avis ? (Pas d'observation.)

Je crois que vous avez eu les réponses. Parfait. Merci.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 septembre 2024

M. le MAIRE. - Je vous demande d'approuver un additif dont vous trouverez le contenu en fin de séance. Etes-vous d'accord ?

M. PRETOT. - Sur le sujet, Monsieur le Maire, on est quand même rarement opposé au vote d'un additif, mais est-ce urgentissime, et auquel cas... ?

M. le MAIRE. - C'est urgentissime, oui.

M. PRETOT. - Alors on vote l'additif. Mais le dossier est quand même épais, donc je ne vous garantis pas que l'on votera, ni favorablement, ni défavorablement, la délibération. Parce que pour la lire...

M. le MAIRE. - Vous ferez ce que vous voudrez, je vous demande d'autoriser la procédure.

M. PRETOT. - C'est pour vous dire aussi, Monsieur le Maire, que mettre des dossiers comme cela en additif... Quand c'est une modification légère sur une délibération cela se comprend, ça c'est un vrai vote, c'est costaud.

M. le MAIRE. - Je comprends que vous ayez un intérêt particulièrement divers, moi-même j'en ai un parce que je suis Président de l'association, cela ne me concerne pas particulièrement et directement... Oui, cela me concerne, mais enfin il n'y a pas un bout qui est déterminant dans le fonctionnement d'OPH, c'est l'absorption d'une société venant d'une autre Ville. C'est donc dans ce cadre-là que l'on permet, parce que l'on est quand même membre au capital social d'OPH, de donner notre avis pour pouvoir le faire.

Je vous demande simplement que cela passe au Conseil municipal pour que la procédure engagée par le Conseil d'administration et qui a une durée de vie jusqu'au prochain Conseil puisse se dérouler. C'est justement l'objet. Après vous ferez ce que vous voudrez. Encore une fois il ne s'agit pas d'un élément très déterminant. Non pas votre choix mais dans l'ensemble du déroulement, parce que nous absorbons une petite société et nous avons un grand développement qui permet largement d'être accompagnés par cette société qui, en plus, est tout à fait *clean* financièrement. Vous donnerez donc votre avis à ce moment-là.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

FINANCES

1) Budget principal – Exercice 2024 – Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE. - Y a-t-il un commentaire ?

M. PRETOT. - En fait on prend acte là d'une diminution de recettes et l'on ajuste la dépense de moins 45 M€ sur ce qui est appelé le chapitre 041, les opérations patrimoniales. Pouvez-vous juste nous expliquer de quoi il s'agit dans ces opérations patrimoniales ? Cette baisse de 45 M€ de recettes ?

M. le MAIRE. - On se voit après, parce qu'il y a toute une série, on ne peut pas vous...

M. PRETOT. - Ce sont des projets qui sont retardés ?

M. le MAIRE. - Vous aurez la destination détaillée de tous les points qui concernent le patrimoine.

M. PRETOT. - Et sans détail. Juste dans la généralité.

M. le MAIRE. - Non, moi je vais au détail. Transparence absolue.

M. PRETOT. - Alors on peut le faire là. Si on a la transparence.

M. le MAIRE. - Moi je vais plus loin que votre demande, vous voyez. Transparence absolue.

M. PRETOT. - Oui, mais pas au Conseil municipal.

M. le MAIRE. - Y a-t-il d'autres commentaires que celui-ci ? (Pas d'autre commentaire.)
Qui vote pour ?

POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Listes Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

2) Budget annexe de la Régie Municipale des Transports – Exercice 2024 – Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. ARAGNEAU

Vous avez ci-dessous le tableau de la décision modificative en question qui, vous le remarquez, est à l'équilibre à 4 257 €. Le Conseil municipal est invité à voter la modification et à approuver la décision. (Pas d'observation.)

POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

M. le MAIRE. - Abstention ? Pardonnez-moi mais c'est vraiment du pur dogmatisme. Voter contre une délibération là-dessus alors que c'est un élément technique qui permet d'avoir 4 200 € d'inscription, cela me paraît... Enfin... Je vous laisse à la limite de votre réflexion là-dessus.

3) Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget principal

Rapporteur : M. le MAIRE

Je voudrais vous signaler maintenant l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant les opérations qui sont dans le rapport. Des opérations de caractère général sous une ligne qui concerne ces différentes affectations et aussi plus particulièrement dédiée à deux opérations : le Pôle social Edilys et l'extension du port des Heures Claires. Y a-t-il une remarque ? (Pas d'observation.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

4) Fonds covid Résistance – Comptabilisation d'une perte sur prêt

Rapporteur : Mme AYOT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

5) Compétences Voirie et Espaces publics – Transfert de l'actif et du passif hors foncier à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nouvelle délibération

Rapporteur : M. le MAIRE

Je ne veux pas remettre encore une fois le doigt dessus mais la délibération sur laquelle certains se sont abstenus, le détail des choses c'est 4 250 €. Alors vous allez me dire que 1 € ou 3 M€ pour vous cela peut avoir la même réaction, je peux le comprendre, mais le détail : il s'agit d'un

ajustement des salaires d'agents. Des chauffeurs. Donc en votant contre vous empêchez... Enfin, vous n'empêchez rien...

M. BREMAUD. - Après vous avez beau jeu de critiquer les CAP, etc.

M. PRETOT. - Regarde ailleurs parce que nous on s'est abstenu.

M. le MAIRE. - Parfois le dogmatisme amène à aller contre les intérêts des choses.

M. PRETOT. - Entre les vélos et les décisions modificatives, vous êtes sensible aujourd'hui.

M. le MAIRE. - C'est plus une parenthèse pour essayer de vous faire comprendre que les choses ne sont pas toujours... Merci.

M. PRETOT. - C'est une cohérence. Puisque vous appelez toujours à la cohérence, la cohérence c'est que l'on a toujours le même vote sur le budget. C'est une modification du budget pour laquelle on s'est abstenu, donc on a le même vote. Après, peut-être que la mémoire est sélective.

M. le MAIRE. - Il n'y a pas de cohérence là-dessus, ce qui importe c'est le rapport qu'on lit et qu'on écoute pour lequel on vous demande un vote.

M. PRETOT. - Si. Cela s'appelle une cohérence. Quand, sur un budget global, Monsieur le Maire, on prend une position politique, quand il y a des modifications...

M. MAYOR. - Ne nous fâchons pas.

M. le MAIRE. - Cela ne fait rien, on dira...

M. PRETOT. - On prend les mêmes décisions parce que c'est logique. Et je vous laisse à la limite de votre réflexion là-dessus

M. le MAIRE. - Après cette digression pour vous faire comprendre qu'il y a quand même des sujets que vous devriez regarder de l'intérieur et pas survoler par dogme ou par opposition, revenons à nos rapports et ayons une réaction par rapport aux rapports eux-mêmes.

Il s'agit de la compétence pour la voirie et espaces publics. Je vous rappelle que nous avons fait un transfert à la Métropole, qu'à travers l'édification d'un plan de charges qui reprend ce qui était notre patrimoine, notre service, notre personnel, notre matériel, et qui a fait l'objet d'une absorption par la Métropole par le choix arrêté, voté, sous proposition de la CLECT, par le Conseil métropolitain. Mais l'on sait très bien que dans ce cadre-là il y a toujours des ajustements à faire parce que le patrimoine ne s'évalue pas aussi facilement que ce que l'on imagine. Il y a des éléments qui sont apparus entre-temps et sur lesquels un correctif est apporté pour que l'on puisse arriver à la bonne adéquation des charges respectives au devoir de chacun. C'est donc l'objet de ce rapport. Je vous demande de le voter.

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

6) Garantie d'emprunt à 3F Sud pour l'acquisition de 48 logements intermédiaires chemin de la Papaille

Rapporteur : M. le MAIRE

POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres !, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Listes Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

7) Garantie d'emprunt à la SEML Ouest Provence Habitat pour l'acquisition de 30 logements sociaux en VEFA situés 48 chemin de Pépi

Rapporteur : M. GEFFRAULT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Les autres 50 % étant assurés par la participation de la Métropole. Qui vote pour ?

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Listes Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, GEFFRAULT Loïc)

Vous n'êtes même pas pour le logement social. C'est bien. Merci. Continuons.

M. BREMAUD.- On ne loge plus d'Istréens.

M. le MAIRE.- Oui. Ce n'est pas grave. On montrera... Votre position est excellente. Politiquement elle est excellente. Continuez comme cela.

M. PRETOT.- Sans problème. Heureux de vous faire plaisir, pour une fois.

8) Subventions et Concours – Exercice 2024

Rapporteur : Mme GOUIN (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je vous demande d'ajouter, parce que je l'ai reçue hier –je ne voulais quand même pas que ce soit le prochain Conseil municipal, dans 2 mois, qui délibère– une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'Association Les Habitants du Vieil-Istres dans le cadre de leur manifestation de fin d'année. Cela s'ajoute à la liste qui est proposée. Qui vote pour ?

Amicale des Sapeurs-Pompiers et du CSP d'Istres – Commémoration du 130^{ème} anniversaire de la création du corps des sapeurs-pompiers d'Istres – 1 500 €

POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Gregory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (RAOULT Loïc)

Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Istres – Soutien exceptionnel – 500 €

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (SANTINI Patricia, RAOULT Loïc)

Association de gestion du SPPPI – GES SPPPI – Dispositif RÉPONSES 2024 – réduire les pollutions en santé environnement – 4 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Association La Cardaline – Evènement festif avec les résidents – 1 000 €

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (COLSON Michel, QUET Catherine, GEFFRAULT Loïc)

Foyer Socio-Educatif du Collège Louis Pasteur – Séjour à la station de ski des 7 Laux – 2 550 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Istres Sports Athlétisme – Fête des 50 ans de l'association – 1 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés
FAJRY Ismaël – Sportif de haut niveau : athlète international dans la pratique du Kickboxing et du Muay Thai – 5 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés
Association dite « LES HABITANTS du VIEIL-ISTRES » Évènement festif – 700 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés
Istres Provence Handball – 1 375 350 €

POUR : 41 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (RAOULT Loïc)

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Istres Sport Athlétisme

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Istres Provence Volley

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association Istres Temps Libre Evasion

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, QUET Catherine, MORA Claude, BLANCHON Johny, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, CRIADO Rose)

9) Subventions aux établissements publics

Rapporteur : M. le MAIRE

Je vous propose les sommes qui sont là. Qui vote pour ? Moi je ne participerai pas au vote.

C.C.A.S. 4 780 000 €

POUR : 35 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 7 voix (BERNARDINI François, COLSON Michel, QUET Catherine, BREMAUD Laurent, GEFFRAULT Loïc, GOUIN Géraldine, PRETOT Robin)

EPIC OFFICE DE TOURISME 926 000 €

POUR : 28 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 14 voix (BERNARDINI François, JOULIA Nicole, CAMOIN Céline, AYOT Suzelle, SANTINI Patricia, MORA Claude, ALVERNHE Marie-José, GRIMALDI Patrick, DECOMBIS Véronique, GODIN Marie Angélique, SIERRA Jérémy, LEBAN Michèle, PRETOT Robin, CRIADO Rose)

10) Convention à passer avec l'Agence nationale du sport et la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal relative à l'insertion professionnelle d'un sportif de haut niveau Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

11) Modification du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (CDTE) 2023/2025 et approbation de la tranche 2024

Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

12) Participation et engagement de la commune pour le programme ACTEE + Chêne 2 – Approbation de la convention de reversement avec la Métropole Aix-Marseille-Provence Rapporteur : M. GARCIA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide exceptionnelle 2024 pour les économies d'eau pour la mise en place d'un système intelligent d'arrosage connecté
Rapporteur : Mme TRAMONTIN

M. le MAIRE.- Avant de céder la parole à Mme Tramontin je profite de l'occasion pour la féliciter. Je n'en ai pas fait partie mais j'en ai eu des échos, et surtout le fait simplement d'y paraître pour y conférer face à un auditoire international puisque, à la demande du Gouvernement français, vous avez représenté lors d'un Congrès international tous les acteurs qui s'impliquent dans la protection de l'eau. Vous avez effectivement bien représenté, d'abord par la connaissance du sujet que vous dominez de plus en plus, et par l'esprit du travail que vous pouvez témoigner de l'équipe à laquelle vous appartenez. Tout cela est très engageant et je vous en félicite. Vous avez d'ailleurs eu les félicitations des gens qui vous entouraient pour votre prestation oratoire et technique à la tribune de cette Assemblée internationale.

Mme TRAMONTIN.- Merci, Monsieur le Maire. Pour plus de précisions, le Ministère de la transition écologique et le partenariat français pour l'eau qui organisaient le Pôle France sur le dernier Forum mondial de l'eau ont sollicité le SYMCRAU et donc sa Présidente et sa Directrice, avec qui je suis partie, pour faire une intervention auprès de Mme Pompili sur la gouvernance de l'eau, puisque sur ce territoire on a une dizaine d'années d'expérience et que l'on arrive à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de gestion des eaux. C'est dans ce cadre que j'ai pu intervenir.

Pour ce qui concerne le rapport, Monsieur le Maire, la Ville d'Istres, comme le reste de la planète, se trouve confrontée au défi du réchauffement climatique, et notamment à la raréfaction de la ressource en eau. A travers, je viens de l'exposer, ma présidence du SYMCRAU pour lequel j'œuvre au quotidien, c'est dans ce contexte que la commune souhaite mettre en place un système intelligent d'arrosage connecté de ses stades, parcs, jardins et espaces verts, afin d'économiser 50 % de ses volumes d'eau. Cette solution innovante d'arrosage, menée conjointement par la Direction de l'innovation numérique et la Direction du cadre de vie espaces verts, va permettre, via des sondes qui mesurent l'humidité des sols, un arrosage spécifique en prenant en compte les caractéristiques des plantes et leur environnement. Les données de terrain vont être remontées en temps réel et permettront d'intégrer des algorithmes d'intelligence artificielle pour adapter l'arrosage à la plante.

Outre cette gestion des règles d'arrosage, cette situation va également permettre de détecter les fuites pour répondre à la problématique de latence. Ce sont ainsi 400 programmeurs qui vont être munis de sondes et cette aide exceptionnelle s'inscrit bien sûr dans la démarche de programme d'accélération pour la transition écologique auquel la Ville d'Istres a souscrit au côté du Département des Bouches-du-Rhône. Vous avez le plan de financement énoncé à l'issue du rapport, et nous sollicitons l'approbation de l'Assemblée délibérante.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

14) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique pour la pose d'alarmes anti-intrusion dans les écoles du Clos de la Roche et Raoul Ortollan – Campagne 2025
Rapporteur : M. IMBERT

Il s'agit de poursuivre l'équipement des écoles en système de sécurité anti-intrusion. Un certain nombre d'écoles, pour ne pas dire un nombre certain, ont déjà été équipées, il s'agit donc de demander des finances pour équiper les écoles du Clos de la Roche et Raoul Ortollan. Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15) Mandat spécial
Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

16) Mandats spéciaux

Rapporteur : M. RAOULT (Lecture du rapport.)

Mme JOULIA. - Juste une précision par rapport à ce mandat spécial. L'année dernière on l'avait déjà voté, mais vous savez que la délégation culture est assez chronophage et que je n'avais pas pu m'y rendre parce que les agendas ne coïncidaient pas. C'est donc Eric qui a pu aller au Congrès des maires. Ce sera encore le cas cette année, ce n'est donc pas la peine de voter pour moi, je ne pourrai encore pas y aller cette année et je voulais le préciser. Je l'ai dit en Commission.

M. le MAIRE. - Donc on change de nom en disant « Au cas où ».

POUR à l'unanimité des présents et représentés

17) Renouvellement de l'adhésion à l'association des communes pastorales de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Rapporteur : Mme DECOMBIS (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18) Participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs communaux – Année scolaire 2023-2024

Rapporteur : Mme SANTINI (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

19) Soutien aux projets d'action culturelle – Nouvelle répartition

Rapporteur : Mme JOULIA

Il s'agit de 20 000 € que l'on a déjà votés mais c'est pour vous préciser l'attribution au fur et à mesure.

Il y a donc 6 000 € dans le cadre des Rues de l'Etang pour une collaboration entre la culture, la citoyenneté. C'est dans le cadre de la Direction des événements, la Maison du citoyen. L'accueil d'un spectacle et d'ateliers aussi concernant les violences faites aux femmes. On a participé parce que les événements étaient à la fois un peu justes et que cela rentrait pleinement dans la collaboration que l'on peut avoir.

Et aussi une participation de 1 000 € dans le cadre de l'installation de la Micro-Folie, dont on a déjà parlé, musée virtuel où l'on peut avoir des relations avec tous les grands musées nationaux. Il y a une participation chaque année de 1 000 € de toutes les Micro-Folies pour avoir accès à tous les fonds possibles.

Ce sont les deux détails dont je voulais vous parler.

M. le MAIRE. - Merci.

M. PRETOT. - Je rebondis juste sur ce que vous évoquez, Madame Joulia, sur la partie « violences faites aux femmes », cela permet aussi de faire un lien avec l'actualité qui est assez lourde sur le sujet avec le procès des viols de Mazan, et de saluer, je pense que l'on sera tous d'accord là-dessus, le courage de Gisèle Pélicot, qui est absolument exemplaire. On pourrait réfléchir à mettre en valeur à la fois le parcours et le témoignage de cette femme d'une manière ou d'une autre ici. Je ne sais pas comment le construire mais je crois qu'un hommage est légitime parce qu'il apporte énormément sur la cause des femmes, rien que par le choix qu'elle a fait de rendre son procès ouvert, et c'est assez stupéfiant de voir à quel point son histoire a pris toute la société et combien cela touche tout le monde. Je pense qu'il faut le souligner et peut-être réfléchir à comment faire vivre ce témoignage en hommage.

M. le MAIRE. - Je peux comprendre que vous ayez un avis humain sur le sujet, et nous le partageons tous bien sûr, mais je ne comprends pas quel est l'intérêt de votre intervention.

M. BREMAUD. - C'est une diversion, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE. - Non, ce n'est pas polémique, mais que voulez-vous que l'on fasse ?

M. PRETOT. - J'ouvre l'idée car je pense qu'il faut rendre hommage à cette femme et, à travers elle, son combat. Il faut se servir de personnalités comme cela qui font passer des messages parfois mieux que les actions que l'on peut mener. Non pas que l'action culturelle que vous venez de souligner n'a pas d'impact mais parfois le témoignage d'humains, très concret, très personnifié et incarné, permet de faire passer des messages encore plus fort. Je ne sais pas encore comment, Monsieur le Maire, je n'ai pas du tout d'idée concrète, je prends la balle au bond, mais je vois l'impact que l'histoire de cette femme a à travers la télévision et à travers notre entourage, parce que les gens en parlent, et je me dis que quand il y a des témoignages comme cela, « simples » – parce qu'en fait elle a juste fait le choix de dire « Je ne veux pas faire cela à huis clos, je veux assumer ce qu'il m'arrive » – cela parle parfois plus que plein d'autres actions. Comment peut-on mettre cela en lumière et se servir de ce genre de témoignage incarné pour renforcer la cause ?

Mme JOULIA. - Moi je vois deux choses. Il y a le procès qui est en cours et l'on ne va pas faire quelque chose à chaud, on aurait l'impression de récupérer une parole. En revanche, ce qui est important à souligner c'est le travail qui est fait par le réseau que l'on a sur la ville – que j'avais mis en place quand j'étais maire – à travers un groupe « femmes » et qui est maintenant un réseau de réflexion sur les préventions des violences faites aux femmes. Réseau qui regroupe en fait tous les acteurs et les opérateurs sur Istres et au niveau départemental, même au-delà (le défenseur des droits), qui travaille très régulièrement (comme le RIPED pour les enfants) pour mettre en place des actions, des sensibilisations, dans lequel il y a aussi notre police municipale, la police nationale, les centres sociaux, coordonnés par la Maison du citoyen, et qui fait un travail vraiment remarquable. Y compris au sein de la Base Aérienne puisque – ce n'était pas Anne-Laure Michel mais elle l'a aussi validé quand elle est arrivée – il y a aussi les assistantes sociales de la BA125 qui participent à ce réseau, qui permettent d'échanger mais aussi d'imaginer des actions et pourquoi pas, après, une réflexion sur Mme Pélicot qui, en effet, est assez courageuse et exemplaire en ce moment, et qui a refusé le huis clos, se mettant parfois aussi en danger.

M. le MAIRE. - C'est un sujet qui n'était pas prévu mais... Moi j'avoue que j'ai beaucoup de pudeur à aborder un sujet comme cela. Non pas pour la nature du sujet, mais l'on a toujours l'impression que l'avis... Nous sommes des gens politiques, en tout cas on est considéré comme tel, et à partir du moment où l'on va s'exprimer, notre degré de sincérité est toujours équivoque. En tout cas il est mis en doute. C'est pour cela que je ne fais jamais d'intervention publique de ce genre parce que je ne veux jamais me prêter au fait que ma sensation, qui est personnelle et qui peut peut-être effectivement avoir un débouché pour celui qui veut l'entendre, sera toujours prise en compte par ce jugement qui fait qu'on a l'impression de parler pour en tirer un bénéfice. Alors que le sujet de base, comme vient de le dire Mme Joulia, il se cultive, il se restructure, il se laboure, dans tout ce qui est fait en coulisse, avec bien sûr les gens qui ont manifestement l'expertise et la connaissance, celles et ceux qui ont subi. C'est pour cela que moi j'ai des difficultés à m'engager dans le discours officiel comme cela. Ce qui, bien sûr, n'enlève en rien à l'émotion que l'on peut éprouver.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20) Espace 233 – Modification de la tarification et de la convention d'occupation à compter du 1^{er} septembre 2024

Rapporteur : Mme JOULIA

Vous vous souvenez que l'on a déjà voté une délibération concernant l'Espace 233 mais il faut y revenir parce qu'elle ne correspondait pas à la réalité du terrain de nos associations qui, parfois, demandent l'Espace 233 pour un spectacle qui va être payant et, à ce moment-là, notre délibération les obligeait à payer 400 ou 500 € par jour, je ne sais plus. Je pense à la compagnie Evènement (anciennement Sucrée-Salée, etc.) qui essayait de faire cela pour faire rentrer un peu d'argent dans l'association et qui finalement ne pouvait pas payer cette somme, c'était trop lourd. Il y a donc eu une

modification qui signale que les associations istréennes (associations caritatives, établissements scolaires) bénéficieront de la gratuité. C'est un ajustement aux besoins associatifs.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

21) Feria 2025 – Partenariat – Montants de participation et convention afférente

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

22) Les Allées de Noël – Tarif de la billetterie

Rapporteur : M. SIERRA (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

23) CEC_Les Heures Claires – Collège Alain Savary – Modalités d'attribution des bourses nationales de collège 2024/2025

Rapporteur : M. IMBERT

Le collège Savary, comme tout le monde le sait, est un collège communal. Le seul de France, le dernier. La délibération a pour objet de formaliser les modalités d'attribution des bourses nationales du collège 2024-2025. Donc des modalités qui fixent un plafond et le fait que les bourses seront versées en 3 fois. Je préciserai que ces bourses seront bien versées en 3 fois.

M. le MAIRE. - Merci. Unanimité pour les bourses versées en 3 fois ? (Rires.)
Puisque M. Imbert insiste plus particulièrement là-dessus.

M. IMBERT. - Parce qu'il y a des bruits qui courent qui disent que les bourses ne seraient pas versées. Je tiens donc à préciser qu'elles le seront, mais en 3 fois, comme c'était prévu.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

24) CEC Les Heures Claires – Modalités d'attribution des fonds sociaux pour l'année 2024-2025 du collège Alain SAVARY

Rapporteur : M. IMBERT

M. le MAIRE. - Et pour les modalités d'attribution des fonds sociaux, en combien de fois ?

M. IMBERT. - Là c'est versé en une seule fois. Le collège étant toujours de compétence municipale, il est mis en place des fonds sociaux qui ont pour objet d'aider les familles à participer à payer la vie scolaire et la scolarité de leur enfant, de même que la restauration. Le Conseil municipal est invité à se prononcer... Ainsi de suite.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

25) Modification de la délibération n°133/24 du Contrat de Ville 2024 – Répartition de l'enveloppe communale dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapporteur : Mme JOULIA

En l'absence de ma collègue Céline Camoin...

M. le MAIRE. - Absence pour hospitalisation.

Mme JOULIA. - J'allais le dire, mais ça va. Problème de genou.

Vous savez que les contrats de ville sont des contrats dans lesquels il y a une participation à la fois de l'Etat, du Conseil départemental, de la Métropole et de la Ville. Nous avons un contrat de ville dans lequel la Ville est très impliquée à hauteur de, 73 000 € actuellement, 73 288 € quand on aura rajouté une action qui sera portée par le centre social de La Farandole sur l'expertise au profit de

l'éducation, et qui demande une subvention de 7 000 €. Cette action étant validée, il faut rajouter à la part communale du contrat de ville.

POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (BERNARDINI François, CAMOIN Céline, BREMAUD Laurent, REYNAUD Jade)

ADMINISTRATION GENERALE

26) Conseil Municipal des Jeunes – Prise en charge des frais – Anacej – 2024

Rapporteur : M. BREMAUD

Je prends aussi le relais de Mme Camoin, que j'ai eue hier et qui va très bien... Du moins qui va mieux mais qui ne peut effectivement pas se déplacer.

Il s'agit, sur ce rapport, de financer l'envoi de 4 jeunes représentants du Conseil municipal des jeunes au 14^{ème} Congrès national du Conseil des enfants et des jeunes, l'ANACEJ, qui se tiendra à Saint-Brieuc.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

27) Périmètres scolaires à compter du 1^{er} juin 2024

Rapporteur : M. IMBERT

La Ville se construit, on a donc la livraison d'un certain nombre de logements sur l'avenue Félix Gouin. Cette nouvelle arrivée de logements, et donc de populations, nous amène à modifier le périmètre scolaire. On constate que l'école RMC Gouin est en train d'exploser, c'est une très grosse école avec pratiquement 900 élèves. En revanche, l'école Raoul Ortollan, côté Bayanne, s'est vidée. On réorganise donc le périmètre scolaire de façon à rééquilibrer les effectifs dans ces 2 écoles-là. Vous avez le périmètre et le détail sur l'annexe.

M. le MAIRE.- Pour que votre explication soit plausible il faut quand même que l'on rectifie le rapport qui est mal fait. Parce qu'en fait ce n'est pas sur l'avenue Félix Gouin mais sur l'avenue Saint-Exupéry.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28) Autorisation donnée à la SEM Ouest Provence Habitat de prendre des participations dans une société civile immobilière

Rapporteur : M. CASADO (Lecture du rapport.)

POUR : 40 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, GEFFRAULT Loïc)

M. le MAIRE.- J'ai l'impression que vous êtes plus sensible à la construction de logements sur la ville de Miramas que sur la ville d'Istres, Monsieur Pretot. Tant mieux !

29) Régie des Agents de la Ville d'Istres – Modification du règlement intérieur

Rapporteur : M. BREMAUD

Nous sommes là sur des modifications liées à la billetterie, en fait c'est un ajout de prestations offertes à nos agents et à leur ayant droit sur l'objet de la billetterie. En chapitre A c'est toute une série d'entrées (cinéma, piscine) et autres activités culturelles ou sportives. Et le B, qui est la grande nouveauté, c'est le fait que nos agents peuvent bénéficier d'une plateforme d'avantages, que l'on appelle « HelloCSE », où l'on peut bénéficier de tarifs préférentiels, notamment par un partenariat avec nos commerces locaux. Je vous demande de valider. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

PERSONNEL

30) Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

Je vais voir si Monsieur le vote puisqu'en fait la conséquence de cette modification du tableau des effectifs fait que sur la régie des transports on a une augmentation, puisqu'on est lié à la CVPP (l'ancienne CAP) et c'est là que l'on donne des grades complémentaires à nos agents, ce qui fait que sur la régie des transports nos agents ont eu des promotions et cela augmente donc le budget. Mais vous les avez refusés, on va donc voir si là vous acceptez. (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

Bravo, Monsieur Pretot ! Merci pour eux.

M. PRETOT.- Grand seigneur !

M. BREMAUD.- Je vois.

URBANISME

31) Approbation de la Révision Générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Avis sur le Périmètre Délimité des Abords pour le monument historique du Bateau de Suffren et sur le zonage pluvial de la commune

Rapporteur : M. CASADO

M. le MAIRE.- Avant de laisser la parole à M. Casado je voudrais faire une petite déclaration sur le sujet.

La révision des PLU des communes incombe depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Métropole. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal n'approuvera pas le PLU mais donnera son avis. Celui-ci sera approuvé par le Conseil métropolitain du mois d'octobre prochain.

Pour reprendre rapidement la chronologie, je vous rappelle que la révision du PLU a commencé en septembre 2014 et est donc reprise par la Métropole en janvier 2018. Ce n'est que 10 ans après que nous pouvons enfin procéder à son approbation. C'est donc un moment particulièrement important. On pourrait pousser un « ouf ! » de soulagement puisqu'à travers cela se dessine le décor du futur, autant pour l'aspect économique que pour l'habitat, dans le cadre bien sûr de conditions générales de principes de notre sensation pour le cadre de vie.

Mais ceci ne sera qu'un court répit puisque nous avons la sensation –et la sensation est partagée par le Sous-préfet lui-même (de l'époque mais enfin, je pense que le bon sens, surtout lorsqu'il s'agit de l'administration), s'appliquera de manière continue)– que compte tenu des circonstances tout à fait mouvantes et ascendantes qui font que ce territoire est en situation d'accueil de nombreux sites industriels pour lesquels de nombreuses enquêtes publiques ont déjà donné un avis positif, on va quand même avoir un besoin sérieux de logements. D'autant que le programme locatif prononcé par la Métropole a été approuvé, à la grande satisfaction du Préfet, et indique notre participation à ce niveau-là, mais l'on peut considérer qu'il est déjà inférieur au besoin. A ce moment-là on aura matière de reprise.

Ce qui me fait dire que ceux qui seraient déçus –je ne parle pas de ceux qui ont toujours un avis particulier sur le sujet, je parle de ceux qui seraient déçus par l'intérêt personnel qu'ils ont porté à la chose étant donné qu'une situation particulière aurait peut-être pu varier dans le cadre de– ils auront l'occasion, si elle n'a pas été retenue, de pouvoir la faire valoir et peut-être plus facilement la valider dans la mesure où nous ne serons plus en PLU uniquement à notre niveau mais en PLU urbain, avec bien sûr un côté métropolitain qui fait que des critères sont objectivement et curieusement plus larges, plus faciles. Il y a le droit de continuité urbaine par exemple. Aujourd'hui on vous l'oppose pour ne pas faire des éléments d'accompagnement de la zone d'Areva mais demain on pourra le faire parce que le Code de continuité urbaine n'existe plus entre la Ville de Miramas et l'autre Ville, il n'y a plus de rupture, elle est de fait : c'est la Métropole donc c'est la même entité. On va être obligé, à échéance très courte, de faire un

nouveau document. Je pense qu'on laissera passer le trimestre pour que M. Casado reprenne de la force après tout ce qu'il a fait pendant 10 ans sur le sujet. On aura bien sûr l'occasion d'y revenir.

Depuis tout ce temps, dans un pays qui est aussi friand de règlements, de nombreux réajustements ont dû être opérés au fil du temps pour pouvoir enfin aboutir à un document conforme à l'ensemble des règles actuelles. Ce Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 12 octobre 2023 par le Conseil métropolitain. Le Préfet a donné un avis favorable, ainsi que la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). C'est très important parce que généralement il est très compliqué d'avoir l'avis positif de cette dernière, mais il est aussi compliqué de faire partie du schéma de réflexion ou de réaction de la part des services de la Préfecture puisqu'ils ont décerné un avis qui, pour nous, est favorable. Mais je vous fais aussi remarquer que dans la Métropole il y a toujours des communes qui ont un dossier, nous sommes le seul qui ait été accepté. Cela montre le travail qui a été fourni, et quand même dans une ambiance... Un, de déclinaison intelligente du Plan Local de l'Habitat ; deux, que les critères qui entourent nos obligations (que ce soit la végétalisation, l'artificialisation, la protection des espaces) soient intégrés. On a donc pu avoir comme cela un avis positif des deux. C'est très important. Cela évite ainsi que les gens puissent aller dire n'importe quoi sur des sujets bateau, des poncifs, qui font des chicayas politiques et non-objectives plutôt que la vérité appliquée des choses.

Ce témoignage est un remarquable travail de coopération qui a abouti à un document consensuel prenant en compte aussi bien les aspects réglementaires (je le répète, zéro artificialisation nette, limitation de consommation des zones de foin de Crau, préservation des zones agricoles –on les a tellement préservées qu'on en a ajouté–) que ceux nécessaires à la protection de la ville pour un avenir serein (comme les zones d'activité, le logement, tout le processus d'énergie renouvelable, et bien sûr la protection des espaces naturels).

En outre, l'enquête publique s'est bien déroulée. Hormis celles et ceux qui pouvaient... De manière très subjective, et habituelle, et reconnaissable par l'habitude qu'ils ont sur certains dossiers, on peut dire qu'elle s'est déroulée de manière très positive. En tout cas les gens qui ont été accueillis l'ont été de manière très complète par le commissaire enquêteur qui a délivré un avis favorable complet sur tous les aspects. Quand je dis « un accord complet » c'est sur les éléments de principe. Evidemment que sur des éléments particuliers il peut y avoir des désaccords. D'ailleurs nous les avons tous suivis. Donc quand je parle d'« accord » c'est sur les principes généraux. Ou qui ont pu se faire, pour certains, dans un esprit de vilaines polémiques.

Je profite de ce moment pour remercier les services de l'Etat, même si cela n'a pas toujours été très facile, les services communaux, principalement les services d'urbanisme. Et je remercie plus particulièrement les services métropolitains. Non pas qu'ils ont été plus malléables que les services communaux mais parce qu'il est toujours très difficile pour un organisme qui est supra-autoritaire (au sens de l'institution verticale) de travailler avec des gens qui vous revendiquent des choses de manière expresse au nom de la collectivité. Et c'est dans cette espèce d'adhésion et de confiance que se nouent les rapports pour aboutir à un consensus de positions. Je les remercie donc pour leur expertise et surtout aussi pour ce bon esprit technique.

Ils ont donc réalisé un travail remarquable, piloté par Eric Casado, avec l'appui permanent –je le souligne une nouvelle fois, tout à l'heure je le disais de manière générale mais là c'est plus particulier– de M. Régis Passérieux, Sous-préfet d'Istres. Leur rôle à tous les deux a été déterminant.

Je passe maintenant la parole à Eric qui va présenter quelques détails à cette fin de procédure.

M. CASADO. - Monsieur le Maire, vous avez déjà pas mal résumé toutes les difficultés que l'on a eues depuis 2014 pour aboutir enfin à ce document. Je voulais simplement préciser qu'à la CDPENAF, la Commission où je me suis rendu avec Nicolas quand il a fallu défendre nos projets, en fait ils parlent tous de protection des zones agricoles, ils ne parlent jamais de la protection des agriculteurs. C'est ce qu'on leur a un peu expliqué. Parce que nous, les zones agricoles, le foin de Crau... On n'a pas beaucoup de maraîchers, on a surtout du foin de Crau. On a très peu de viticulteurs, pas beaucoup d'arboriculteurs, et notre patrimoine istréen c'est le foin de Crau. Et pour expliquer à la CDPENAF que l'agriculteur qui a aujourd'hui 30 ou 40 hectares de foin de Crau il n'arrive pas à en vivre –le foin de Crau étant à 7 tonnes l'hectare, 1 500 € la tonne, cela ne fait pas des revenus qui puissent lui permettre de résister– ce n'est donc pas protéger les zones agricoles qu'il faut faire. Parce que si l'agriculteur reste sur sa production, la zone agricole sera toujours protégée. Si, en revanche, il ne peut plus en vivre et

qu'ensuite, à l'occasion d'un départ à la retraite, il abandonne sa production, on se retrouve avec des friches agricoles qui deviennent ensuite des friches naturelles, qui deviennent ensuite des friches où l'on ne peut plus rien faire parce que les animaux reprennent leurs droits (les sauterelles, les crapauds...) et l'on se retrouve dans une situation où l'on a des zones agricoles mais qui ne sont plus agricoles.

On a donc expliqué nos préoccupations à la CDPENAF parce que nous, encore une fois, c'est 40 hectares. Ce n'est pas un maraîcher qui a 7 ou 8 hectares et qui peut en vivre. Nous, ce sont des grandes zones. On leur a expliqué cela et je remercie M. Vergobbi, le Directeur adjoint de la DDTM, qui a bien compris la situation.

Et quand vous dites que nous avons été les seuls à avoir eu l'avis favorable de la CDPENAF c'est aussi parce que nous avons fait cette action. On a d'ailleurs convoqué nos agriculteurs parce que, pour qu'ils puissent continuer à vivre, il faut qu'ils aient des revenus annexes. Alors on parle beaucoup de tourisme agricole, de table à la ferme, mais en fait quand on veut les mettre en œuvre chaque fois on est bloqué par les associations environnementales –je me tourne vers M. Caillat, ce n'est pas un intégriste mais...– qui sont particulièrement vigilantes, qui empêchent beaucoup de...

M. le MAIRE. - Laissez M. Caillat tranquille, il n'est plus vert maintenant.

M. CASADO. - Il n'est plus vert ? Ah bon ?

M. le MAIRE. - Il est peut-être ouvert mais plus vert. (Rires.)

M. CASADO. - D'accord. Tant mieux alors. C'est pour cela que nous avons reçu les agriculteurs en réunion publique, avec vous, Monsieur le Maire, ils avaient très bien compris les enjeux et ils nous ont fait parvenir un certain nombre de points où ils pourraient changer la destination de leurs locaux existants. Je ne parle pas de construire des gîtes, c'est dans l'existant pour pouvoir développer des revenus annexes liés au tourisme agricole.

Avec tout ce que l'on vient de se dire, il faut surtout retenir qu'entre 2014 et maintenant on a eu plusieurs lois. On a eu la PRIF avec la protection des forêts, on a eu la fameuse ZAN où l'on nous demande zéro artificialisation d'ici 2050, ce qui explique que, quand on voit des habitations –du bétonnage, comme on nous a critiqués– c'est plutôt justement que l'on est maintenant obligé de densifier. Puisqu'on ne peut pas s'étendre il faut bien densifier. Et si la densification se fait ce n'est pas la Ville qui la fait, ce sont des privés. Tout ce que vous voyez construire ce sont des propriétés privées. Les PLU nous obligent à densifier les centres-villes, cela veut donc dire monter. Il n'y a pas d'autres solutions. Et nous, en revanche, que fait-on sur les terrains où l'on pourrait récupérer un peu d'argent dans les caisses ? On fait des points verts. On nous oblige à faire des îlots de fraîcheur. On va donc faire l'hectare qui représente le Forum des Carmes, l'ancien centre administratif, on va tout raser pour faire un parc urbain en centre-ville. Ce n'est pas un petit kiosque à musique, cela représente de l'argent. Si l'on avait pu faire cela on l'aurait vendu pour faire... On ne l'a pas fait. Derrière on a fait aussi le parking des Arnavaux... Des endroits où l'on peut récupérer de l'argent, finalement on fait le contraire. Ce sont les promoteurs qui récupèrent de l'argent parce qu'ils ont la possibilité, grâce à cette loi ZAN, d'élever et donc de profiter de cela pour avoir des rentrées financières plus importantes, et nous, on est obligé de faire des points verts. Quand ils construisent et que ça monte, nous, en revanche, il faut que l'on fasse des îlots de fraîcheur. Parce que depuis le COVID on s'est rendu compte qu'il était compliqué de vivre dans une habitation en étant confiné pendant des mois. C'est le paradoxe de la France, c'est un peu comme ça.

Sinon, pour le PLU lui-même, vous avez eu tous les éléments depuis 2014, avec les PADD que nous avons développés à 3 reprises. Simplement, il faudrait que l'on revienne sur l'enquête publique qui a quand même été importante.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 avril au 7 mai 2024 et le commissaire enquêteur a assuré 7 permanences. Il indique d'ailleurs dans son rapport que « La participation du public peut être qualifiée de fructueuse vu l'affluence constatée à toutes les permanences et le nombre de visites du registre numérique. Celui-ci a enregistré, en effet, durant l'enquête, 513 visiteurs, 3 280 téléchargements, 1 828 visualisations de documents du dossier d'enquête. Ce sont 145 dépositions qui ont été recueillies, qui ont été réduites à 131 en prenant en compte les doublons. La plupart des contributions concernent le projet du PLU par lui-même, certaines intéressent également le projet de zonage pluvial, il n'y a eu aucune contribution concernant le périmètre délimité des abords du Bateau de Suffren que nous avons fait classer il y a quelques années ».

Tous les avis émis par les personnes publiques associées et les partenaires institutionnels ont été étudiés par le commissaire enquêteur. Il en a été de même pour les contributions déposées pendant l'enquête qui ont toutes fait l'objet d'une analyse par le commissaire enquêteur. Elles peuvent se classer en 2 catégories. Celles qui ont été regroupées par thématique : le choix d'urbaniser Grand Bayanne plutôt que Papaille ; le rattachement à la zone de type U ou AU ; les demandes de modification de zonage pour une densité différente ; les modifications du règlement écrit du PLU ; une demande de suppression ou de maintien d'espaces boisés classés ; la suppression ou la réduction d'espaces verts réservés ; les demandes relatives au secteur agricole (dont je viens de vous parler) ; les aléas naturels (le fameux glissement) ; et ensuite l'adaptation du PLU pour des activités diverses ; et les requêtes déposées bien sûr par l'Association AGIR.

M. le MAIRE. - Merci. Je voudrais juste reprendre la parole 2 minutes pour nous féliciter véritablement de cette réunion que nous avons menée avec les agriculteurs parce que, dans ce moment-là et dans l'intention qui a présidé à la conduite de cette réunion, nous sommes vraiment sortis de notre rôle, ou du moins nous l'avons porté à un niveau qui était assez exceptionnel. Parce qu'on s'est vu, agriculteurs, au nom des agriculteurs, pour les agriculteurs. Comme vous le dites, il ne s'agit pas des zones agricoles mais des agriculteurs eux-mêmes : comment faire pour que vous puissiez vivre de votre production ? En sachant que malheureusement elle peut être limitée par les effets du marché, par les effets du climat, et par diverses choses encore. Pour cela vous avez des possibilités. Curieusement limitées par des gens qui les représentent naturellement (la Chambre d'agriculture). Donc faire prendre conscience qu'à un moment donné il fallait parler tous un langage commun pour aboutir, et c'est ce qui nous a amenés à ce qu'ils puissent comprendre l'utilité des démarches qui étaient faites pour leur bénéfice, et uniquement leur bénéfice. Je crois que cela a été un élément déterminant. La seule justification de l'intérêt que leur porte Didier Tronc et la confiance qu'il génère par le fait qu'il soit des leurs... Non pas au moment de cette réunion mais au moment de la vie permanente, et donc le lien avec nous, est à la fois suffisant mais aussi insuffisant. Suffisant parce qu'il génère la confiance mais insuffisant parce que cela doit rappeler à cette corde qu'on leur tend pour qu'ils puissent mieux vivre et sans doute peut-être bien vivre.

Je remercie donc Eric d'avoir eu cette faculté de faire la compréhension pour tous, et Didier d'être passé comme un service après-vente auprès de chacun. Après, sans parler de schéma intellectuel, etc., il y a l'habitude des choses. Ce sont des gens qui sont plus à l'aise sur leur terrain que pour faire un dossier. C'est pour cela que nous sommes là, et je remercie vraiment... Cela a été un élément très déterminant dans la formation de ces documents de PLU.

M. CASADO. - On a été aidé aussi par le fait que finalement le foin de Crau alimente la nappe phréatique, dont Céline s'occupe, et cela a une importance parce que, préserver les zones agricoles qui ne seraient plus agricoles et qui ne seraient plus arrosées, cela veut dire que la nappe phréatique ne sera plus alimentée. On a constaté d'ailleurs sur des communes un peu plus loin que, comme cela ne fonctionnait plus au niveau du foin de Crau, les agriculteurs ont planté des amandiers... Et ça c'est un peu dangereux parce que c'est du goutte-à-goutte, il n'y a plus de...

M. le MAIRE. - Dans l'absolu, il faut quand même se dire que le foin de Crau est promis à une diminution. Je ne sais pas si elle sera considérable mais en tout cas elle sera manifestement importante. A moins que les circuits du Proche-Orient continuent à être aussi prodigues que par le passé, mais là aussi ils sont en diminution. Ce ne sera pas le centre du Deven qui sera suffisant pour récupérer le foin de Crau. Y a-t-il un commentaire sur le sujet ?

M. PRETOT. - Bien sûr. Merci. Je vais évidemment revenir sur le sujet. D'abord je voudrais vous partager cette citation que j'aime beaucoup et que je cite souvent sur le sujet de l'urbanisme, qui est celle-là : « La manière de construire une ville illustre la façon dont nous cultivons la vie humaine et collective ». Et c'est assez vrai, Monsieur le Maire. C'est-à-dire que quand on agit sur l'urbanisation d'une ville on fait aussi bouger les lignes de sa population dans sa sociologie et dans sa connexion avec les autres. C'est d'ailleurs un phénomène qui n'est pas propre à Istres mais qui est propre à toutes les villes de France. Comme on ne pense jamais l'urbanisation dans son ensemble, on ne le pense qu'en termes de répondre à des besoins de logements, on a transformé les villes avec ce que l'on appelle « la spécialisation spatiale des quartiers ». C'est-à-dire que l'on voit apparaître des quartiers plus

pauvres parce que ce ne sont que des quartiers sociaux. On voit apparaître des quartiers plus riches puisque l'on n'y a fait que du résidentiel ici. Des quartiers âgés et des quartiers jeunes. Sauf que le but d'une vision et d'une planification urbaines c'est aussi de garantir la mixité sociale. Ce n'est pas simplement de construire et de dire quelles sont les règles pour construire. C'est aussi de se dire « Dans cet urbanisme qui va se développer, comment les constructions de demain vont s'insérer dans le paysage urbain déjà existant ? ».

Bien sûr qu'il faut répondre aux demandes des habitants et aux demandes de logements, mais là où l'on n'est pas d'accord c'est sur le dosage. On a construit, en 10 ans à Istres, entre 2013 et 2020, 388 logements par an. Quand le besoin naturel –que l'on grossit avec les divorces, etc., d'au moins 50 %– fait que l'on devrait être entre 135, 150... Allez, je vous le monte à 200. Mais même si l'on est à 200 on est moitié moins que ce qui a été construit à Istres. Vous parliez d'espaces naturels, etc., à Istres, en 10 ans, on a consommé 210 hectares d'espaces naturels.

M. BREMAUD. - Tu dis n'importe quoi.

M. PRETOT. - Non, ce sont les chiffres.

M. BREMAUD. - Tu n'as pas vu la liste des demandeurs de logement.

M. PRETOT. - On a consommé 210 hectares en 10 ans. C'est 173 stades de foot en 10 ans. C'est factuel. Donc, oui il y a des divorces, oui il y a des besoins, mais il faut que l'on ait une planification urbaine qui repose sur 2 réalités. Sur une logique et sur un principe.

Les 2 réalités c'est : la réalité véritablement chiffrée des besoins. Ce n'est pas juste « J'ai envie d'avoir un autre logement », « J'ai envie de bouger » ou « Je viens d'une autre ville », etc. C'est : de quoi a-t-on vraiment besoin en termes de logements sociaux ? Et pour le coup, on est quand même une Ville qui est très bien fournie, on a 30 % de logement social quand la loi nous en exige 25 et que les Villes avoisinantes n'ont pas envie de construire les 25 qu'ils ont. Donc c'est bien, on est largement devant, mais l'on n'a pas non plus à construire pour eux en termes de logement social. Et même en termes de logement tout court, il faut avoir le bon dosage. Et l'on n'est pas d'accord sur les chiffres que l'on a évoqués tout à l'heure.

La deuxième réalité qu'il faut voir c'est la capacité d'absorption de ces logements que l'on a derrière en termes de logistique et de technique. Les routes, les mobilités, les écoles, les services publics, les parkings... Et tout cela on n'y pense pas, cela vient après. Les routes sont les mêmes depuis 30 ans, cela n'a pas grossi. Ce sont les 2 réalités.

La logique qu'il faut avoir c'est la logique du « juste à temps ». « *Right on time* », comme on le dit en Amérique. C'est de se dire que l'on doit construire en fonction des besoins quand ils vont arriver à l'instant T. On peut me parler du Pôle aéronautique, cela fait 10 ans que l'on nous dit qu'il va y avoir 1 000 emplois au Pôle aéronautique, il faut qu'on construise, qu'on construise. Très bien, le Pôle aéronautique se développe enfin. Mais l'on n'est pas à 1 000 emplois non plus. Et pourtant on a construit les logements, mais ils ne sont pas occupés par les gens qui travaillent dans le Pôle aéronautique. Donc il ne faudrait pas nous dire « Il y a des besoins industriels qui arrivent, il faut que l'on construise tout de suite ». Oui, il faut construire parce qu'il faut accompagner ces besoins industriels, mais il faut construire en juste à temps.

Et enfin –ça c'étaient les 2 réalités, la logique– le principe de base c'est qu'il faut quand même que l'on construise avec une logique de beauté et d'harmonie esthétique. Et là, encore une fois, je suis désolé, on ne s'y retrouve pas. On a un urbanisme qui doit permettre de magnifier la ville, pas de la rendre froide et brute à coups de grandes élancées de murs bétonnés et froids qui ne s'ajustent pas avec le paysage qu'il y a autour. D'avoir une esthétique harmonieuse qui ne passe pas, d'un coup, d'une maison provençale à un *building biscornu*. Et c'est aussi la réalité de ce que l'on a dans notre urbanisme, notamment avec des projets immobiliers qui, de plus en plus, franchement, sont un peu des immeubles de Wish. C'est-à-dire que l'on a vraiment fait matériaux à bas coûts, le moins possible, juste pour faire du logement et c'est très moche. Et il y en a plein des *buildings* comme cela.

Après vous nous parlez d'agriculture. Pardon mais qu'est-ce que vous êtes fataliste et défaitiste ! Vous dites qu'en fait il y en a qui partent à la retraite, cela ne se reprend pas, parce que, c'est vrai, le renouvellement des agriculteurs est compliqué, je suis entièrement d'accord, du coup on a des

terrains en friche et, en gros, ils nous embêtent et l'on voudrait bien, puisqu'on ne va pas y remettre de l'agriculture, les récupérer pour faire de l'urbanisation. Mais enfin !

M. CASADO.- Non, je n'ai pas dit ça. J'ai parlé des friches naturelles qui sont encore moins exploitables. Je n'ai pas parlé d'urbanisme sur les zones agricoles qui seraient en friche.

M. PRETOT.- Et donc, conclusion ?

M. CASADO.- C'est important ce que vous dites, parce que vous donnez l'impression de croire...

M. PRETOT.- C'est un peu le sentiment qu'il y a derrière quand même. C'est de se dire « Du coup, il y a ces terres en friche, qu'est-ce que l'on en fait ? ».

M. CASADO.- Dans le PLU il y a moins d'1 hectare de consommation de terre agricole. Je ne peux pas le laisser parler lorsqu'il me dit que les zones agricoles c'est pour faire de l'urbanisme. C'est n'importe quoi.

M. le MAIRE.- Il dit n'importe quoi depuis le début.

M. PRETOT.- Le constat que vous faites derrière, de dire « Une fois qu'ils sont partis à la retraite et qu'elles sont là en friche, en gros, qu'est-ce que l'on en fait ? »...

M. CASADO.- On ne peut rien en faire justement.

M. PRETOT.- Moi je pense que si. L'agriculture n'est pas morte et je pense que l'on peut avoir une politique...

M. CASADO.- Vous oubliez une chose, Monsieur Pretot, la ZAN : Zéro Artificialisation Nette.

M. PRETOT.- Cela tombe bien, je ne voulais pas artificialiser votre friche.

M. CASADO.- Le golf, c'est une friche.

M. PRETOT.- Il y a des tas de Villes qui y arrivent. Même Nice, zone urbaine. Mouans-Sartoux, dans le 06, arrive à récupérer des friches.

M. CASADO.- N'importe quoi !

M. PRETOT.- Nice n'est pas un exemple ? C'est mille fois plus gros que nous. Ils arrivent à récupérer des friches pour en faire des zones agricoles, pour faire de l'alimentation locale et pour nourrir les écoles. Comment font-ils ? C'est à Nice, c'est quand même plus urbanisé que nous, eh bien ils y arrivent.

M. CASADO.- Vous dites n'importe quoi, Monsieur Pretot. Franchement. J'arrête le débat.

M. PRETOT.- Je suis désolé mais, avoir un Plan Local d'Urbanisme oui, avoir un Plan Local d'Urbanisation non. On votera donc contre cette modification.

Et puis, encore une fois, vous avez dit « Ils construisent très haut, etc., nous on est obligé de faire des îlots de fraîcheur », mais, Monsieur Casado, le PLU c'est quand même vous et la Métropole qui le faites. Si la règle impose un niveau de hauteur aux promoteurs ils la respecteront. Ils font aussi selon les règles qu'on leur permet.

M. CASADO.- Bien sûr.

M. PRETOT.- Donc si vous ne voulez pas qu'ils construisent trop haut, vous savez quoi ? Changez le PLU.

M. CASADO.- Ce que vous oubliez de dire c'est que si je dis à la DDTM que dans le centre-ville, pour éviter des R+3, des R+4, on va faire du R+1, on me dit « Monsieur, il faut densifier ». A moi on m'empêche, au PLU, de mettre le règlement que j'ai envie sur les zones. On protège quelques zones. Au périmètre d'un centre-ville c'est mort. Et puisque vous avez l'air de vous y entendre, consultez la ZAN et vous verrez ce qu'il se passe.

M. le MAIRE.- Moi, Monsieur Pretot, je n'ai pas de surprise à vous entendre. Vous avez une faculté –éloquente d'ailleurs, et je vous en félicite– d'asséner les choses dans n'importe quel sens avec une telle facilité qu'elles produiraient un effet d'évidence et de vérité. C'est là votre force. Du moins dans l'explication des choses. Il n'y a que cela. Parce que lorsque l'on regarde le sujet pour le décoder et le décrypter on a l'impression que l'on n'est vraiment pas sur la même longueur d'onde, sur le même pays et sur le même lieu. On a l'impression que vous appartenez à une entité, qui vous fait peut-être rêver, mais en tout cas dont les contours ne s'apparentent pas à la Ville d'Istres. Car, quand vous décrivez les raisons qui vous amènent à avoir une attitude retenue sur la constitution de la production du PLU, vous nous dites –avec une espèce de culot, il faut le faire– que l'on serait tenté, que l'on ferait même en sorte que les sites se produisent en fonction des entités choisies de la sociologie que l'on voudrait. Donc que l'on générerait, que l'on aurait un côté de géniteur de ghettos affirmé. C'est-à-dire que l'on construit volontairement à cet endroit un type d'immeuble pour accueillir une typologie de population. J'avoue qu'il faudra que vous me décriviez les endroits où c'est parce que la notion de mixité sociale, que vous regrettez de ne pas avoir, elle se fait naturellement partout. La preuve c'est que j'ai bien compris la réaction que vous venez d'avoir par ce que l'on appelle « le langage corporel ».

A partir de cela, on a effectivement une position qui est une valorisation des principes que l'on veut pour notre Ville, qui répondent à une nécessité de mixité parce qu'on l'impose aux promoteurs. Moi-même j'en tiens compte, et de manière totale. Pas à 25 %, à 100 % en tant que Président d'OPH, et cela porte le panel, l'éventail, d'offres, de possibilités, soit dans un parcours résidentiel, soit dans une première offre d'habitation. Je ne crois pas que vous soyez véritablement dans la vérité des choses. Il n'y a pas ici une volonté de ghettoïsation quelque part, dans un site choisi, ou en disant « Là c'est déjà comme cela donc on peut y aller *tout de go*, facilement, on n'aura pas de difficultés à faire admettre les choses ».

Après vous nous dites quelles sont les idées qui doivent alimenter notre réflexion pour construire. D'abord, sans dire que nous avons une tutelle, nous avons quand même un niveau d'appartenance. Le PLH et la notion générale métropolitaine de ce qui est nécessaire dans la construction sur l'ensemble du territoire fait aussi partie d'une matrice dans laquelle on s'inscrit. Il faut quand même un peu en tenir compte. Peut-être que vous voulez toujours jouer cavalier seul mais à un moment donné il y a quand même des circonstances qui font que... Et surtout lorsqu'on le lie à la mobilité, des éléments d'obligation qui font que, c'est un tout. Nous sommes un élément du tout.

Mais parlons de notre élément personnel dans le tout. Moi je suis un peu étonné que vous puissiez élaborer des principes qui ne donnent pas le lieu et la place suffisante au besoin. Parce que si on faisait le contraire, cela voudrait dire que finalement on construit pour le plaisir, pour le profit, financier ou intellectuel. Non, Monsieur Pretot. C'est le besoin. S'il n'y avait pas de besoin il n'y aurait pas de nécessités. Et il n'y aurait pas d'interrogations sur les choix à suivre. Donc le besoin est exprimé.

Alors vous dites –c'est un peu méprisant ça, ce n'est pas beau, je vous le dis franchement– « grossi par les divorces ». Les divorces ne sont pas des éléments qui viennent de manière artificielle grossir... C'est ce que vous avez dit, je l'ai noté, « grossi par les divorces ».

M. PRETOT.- Je ne pense pas, non. Ce n'est pas du tout ma phrase, je vous la relirai, elle est là.

M. le MAIRE.- Comme si l'on avait besoin de justifier le nombre de logements nécessaires. Malheureusement les divorces existent. Pire que les divorces, il y a les séparations brutales. Je vais vous faire le plaisir, je le pense, d'être à mes côtés une fois. Mais pas pour paraître, pour travailler. Je vais vous inviter avec les gens que je reçois et vous entendrez ce qu'ils vous disent. Vous entendrez ce qu'ils demandent, et vous entendrez pourquoi ils vous le demandent. Et peut-être que vous aurez un

cœur un peu plus ouvert qui fera que votre réflexion change. Mais ne nous arrêtons pas uniquement sur le besoin de ces gens qui en ont véritablement une nécessité humaine. Nous avons un parcours résidentiel qui est par la force de la volonté des Istréens, il est aussi dans la mutation des évolutions des familles. A partir de là on peut quand même considérer qu'une famille qui grandit a besoin de plus d'espace et que, dans le cadre du cheminement des diverses habitations, on puisse leur offrir une possibilité. Non ? Ou alors on est né pour vivre à un endroit, pour y résider toute sa vie, et pour mourir en ces lieux. Ce n'est quand même pas la vision d'une vie ouverte.

Je vous signale que nous avons un nombre de logements qui est aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites... Parce que vous, vous le limitez à ce que vous exprimez, « On a besoin de ça ». Finalement j'ai eu cette réaction, la même que tout à l'heure... Non, pas la même, puisque chaque réaction est liée aux mots que vous dites. Le « grossi » pour les divorces m'a fait réagir.

M. PRETOT. - (Inaudible.)

M. le MAIRE. - Je finis, je ne vous ai pas coupé une seule fois. Au contraire, j'ai fait en sorte que vous puissiez parler, vous faites donc pareil. J'ai effectivement été surpris. Et puis j'ai été surpris du débat. Dans cette façon de présenter les choses, j'ai cru comprendre qu'il y avait une analogie avec une espèce de « ce que j'entends », « ce que je vois dans certains principes qui sont établis par certains partis », par des partis qui sont un peu tendus, qui voudraient, à travers cela, nous faire presque l'application d'un principe migratoire. Je ne sais pas si cela a été partagé. C'est-à-dire que finalement on choisit les gens que l'on veut.

M. BREMAUD. - Vous avez dit de ne pas accueillir les autres chez nous.

M. PRETOT. - Il faut adapter au besoin.

M. le MAIRE. - Moi je ne me donne pas cette faculté de trier comme cela. Ce que je me donne d'abord c'est un sens du devoir pour offrir et fournir.

M. PRETOT. - Il faut assumer de dire non quand on ne peut pas.

M. le MAIRE. - Là on en revient au besoin et à la nécessité. Alors c'est quelque chose d'extraordinaire parce que vous êtes quand même proche d'une communauté qui est militaire, puisque chaque fois que possible vous mettez un képi sur la tête. Vous êtes quand même sensible aux problématiques que l'on a. Si vous aviez été hier à l'invitation du colonel vous auriez entendu les besoins qui sont exprimés. Au point qu'avec le Directeur de la CNI, qui construit quand même pour l'armée, on va faire une prévision pour que l'ensemble des gens puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Eh bien ça pour l'armée, c'est pareil pour les autres. C'est pareil demain pour Carbon. Vous comprenez ? Cela s'ajoute. Et à partir de là, quand cela s'ajoute, il y a effectivement le fait qu'il faille ajouter des projets les uns après les autres.

Et là on en arrive au point final, c'est que l'on serait tenté... Franchement, j'ai l'impression que vous ne vivez pas à Istres.

M. PRETOT. - J'aurais dit la même chose de vous d'ailleurs.

M. le MAIRE. - Je suis tenté de penser que tout ce que l'on fait dans le cadre général est sans relation avec les éléments de vie. Ce ne sont pas des mots, Monsieur, je vous assure. Croyez-moi sincèrement, je vous le demande. Quand, il y a des années antérieures, j'ai voulu donner un côté un peu public, dans le sens à la fois significatif, symbolique et ludique, j'ai parlé d'un « art de ville ». On va y revenir après. Je suis passé après pendant la construction des choses –c'est comme un Lego, il y a des opérations qui se mettent à la place des autres– dans un élément qui a pris une âme de Ville. C'est-à-dire que les externalités des uns par rapport aux autres s'imbriquent tellement qu'elles font un tout : le tout istréen. Et vous, si vous ne trouvez pas d'harmonie dans le tout istréen, je suis désolé. Vous avez fait des études, moi j'en ai fait d'autres, il y a quand même des symptômes qui me permettent de croire que les travaux pratiques que je peux faire tous les jours ont plus de sens que les reproches que vous m'adressez. Car si j'en reviens au dernier point qui est « au-delà de l'absorption », c'est vrai, vous avez

raison sur un *truc* général. Mais là vous auriez dû ajouter –par honnêteté, pas par effet de proposition dans une salle à un moment donné, sur lequel on fera référence un peu plus tard, parce que tel est votre cheminement– vous pourriez dire que tout le monde pleure, à juste titre, la route à 4 voies on ne l'a pas et tant qu'on ne l'a pas on souffre. C'est vrai, vous avez raison, mais ça, cela ne dépend pas de notre responsabilité. Sauf que la Ville, moi, plus que quiconque qui n'aurait peut-être pas osé le faire, je l'ai pris en compte, avec Eric et Alain il y a quelques années, en disant « On va faire, nous, le rond-point de Transhumance ».

M. PRETOT. - Je vous l'avais demandé bien avant.

M. le MAIRE. - Comment ?

M. PRETOT. - C'est quelque chose, pour le coup, que je vous ai demandé il y a bien longtemps, en 2014. Mais c'est très bien.

M. BREMAUD. - Ah ! C'est grâce à lui ! C'est son idée !

M. le MAIRE. - Vous l'avez demandé ? Attendez, vous n'avez rien demandé du tout !

M. PRETOT. - Reprenez les PV. En 2014.

M. le MAIRE. - Soyez honnête ! Jamais rien demandé.

M. PRETOT. - Alors là, pour le coup je suis très honnête. On en avait même parlé avec le Commandant de la base ensemble aux vœux de l'OMS.

M. le MAIRE. - Mais peu importe. Vous auriez pu vous adresser à qui de droit, à l'Etat, pas à moi ! Puisque c'est une responsabilité, ce sera une future autoroute, à 2 voies, 4 voies ou peu importe, ce sera un ouvrage de caractère national. Nous avons dit « On va le faire ». Jusqu'au moment où la Métropole est arrivée et a dit « Je le prends ». Merci. Rappelez-vous. Vous êtes contre la voirie déléguée à la Métropole. Ce n'est pas si mal le transfert de la voirie. Là, les 12 M€ c'est la Métropole qui les paye, ce n'est pas la commune. Comme il était prévu au départ.

Tout cela pour dire que vous avez raison de noter qu'il peut manquer de l'infrastructure routière, elle ne fait pas partie de nos cheminements. On est même allé jusqu'à faire 21 km de pistes cyclables où l'on avait peut-être une lacune sur le sujet, on fait suffisamment de choses, que vous raillez peut-être à travers même les îlots de fraîcheur, mais qui rendent dans nos cadres de vie, et j'en viens au final, l'harmonie. Avec l'harmonie, ou on est dans une situation de franche rupture, ou on est dans une histoire de goût. Et le goût ce n'est pas qu'un effet personnel sur « J'aime le vert, je préfère le rouge », peu importe, c'est aussi la réflexion d'une personnalité. Vous savez, quand j'entends ce que vous dites je pense à une réflexion de Jacques Brel qui disait « Celui-là, il est devenu vieux en n'ayant jamais été adolescent ». Vous êtes vieux en n'ayant jamais été adolescent. C'est-à-dire que vous imprimez dans vos choix de constructions, de vie, de couleurs, et même d'équipements publics puisque vous avez participé à un équipement public où ce que vous préconisez a été largement mis de côté. Y compris par des gens qui nous ont dit « Ecoutez, soyez sérieux dans les choix que l'on veut faire des équipements d'envergure ». Je ne les citerai pas mais vous les avez bien en tête. Il faut dire que, c'est vrai, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde. On est sur une notion. Quant à en déduire que cette absence, ou cette non-similitude, de goût vous amène à penser que des belles constructions pourraient se faire avec des beaux matériaux alors que nous on choisirait des choses horribles avec des mauvais matériaux, là je suis désolé, il y a des Commissions de sécurité, il y a des Commissions de conformité, on ne peut pas faire n'importe quoi comme vous le dites.

M. PRETOT. - Mais arrêtez !

M. le MAIRE. - Maintenant vous allez peut-être nous citer des endroits qui vous paraissent jurer dans le paysage.

M. PRETOT. - On ira faire un tour en voiture ensemble.

M. le MAIRE. - Alors, il est vrai que lorsque l'on a un goût prononcé pour une architecture liée à la pierre de Rognes on n'est pas sur la même longueur d'onde, et je vous accorderai que vous avez raison de penser que ce n'est pas ici que vous trouverez votre plaisir. C'est évident. Mais de là à en déduire que tout ce que l'on fait est architecturalement mauvais, c'est votre choix, il n'appartient qu'à vous, et je pense quand même qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui doivent le partager puisqu'il y a beaucoup de gens qui vivent dans ces endroits-là. Quand on achète une *barraque* on n'achète pas qu'un espace, on achète un tout. On achète la notion où l'on va y habiter, la notion de ce qu'elle génère comme image. Je crois que là aussi, encore une fois méditez sur ce qu'a dit Brel « Je suis devenu vieux sans jamais avoir été jeune un jour ». Merci.

Mme JOULIA. - Puis-je intervenir ? Merci de me donner la parole. D'abord, l'intitulé global mentionne « les abords du Bateau de Suffren », et il est vrai que c'est peut-être son classement qui, à un moment, a mis des contraintes autour d'un édifice classé. Mais nous avons fait ensemble cette demande et je ne regrette pas que cet édifice remarquable ait obtenu un classement.

Ensuite, par rapport aux discussions qui ont lieu, il est important que les agriculteurs aient été associés. En revanche, quand Didier dit « Le foin de Crau, bientôt... ». Les surfaces vont diminuer mais il serait peut-être bien de nous dire 2 mots là-dessus parce que, du coup, on va avoir des friches agricoles ou naturelles.

M. CASADO. - Et pas urbanisables, il faut bien le préciser.

Mme JOULIA. - Alors, pas urbanisables et le fait que l'on nous impose des îlots de fraîcheur, moi cela me va bien. Parce que je trouve que, de même que dans les écoles, il est important que l'on ait moins de béton, moins de goudron, et plus de terre. Même si les parents voient les enfants un peu plus sales le soir, c'est quand même important.

Le fait qu'il y ait 30 % de logements sociaux, j'allais dire « Cela me va bien ». Tant que l'on n'arrive pas à 55, 60, etc. Parce que les gens que l'on reçoit, finalement on se rend compte qu'il y a plus de 70 % de notre population qui est éligible à un logement social. Ce n'est donc pas un gros handicap, à partir du moment où la qualité de la construction est intéressante.

Mais pour revenir au Bateau de Suffren, puisque c'est le début de mon intervention, du coup, le fait de limiter le périmètre interdit, la protection, mais derrière le Bateau de Suffren c'est quoi ? Il y a le CEC... ? Cela veut dire que c'est pour ouvrir le CEC à l'urbanisation ?

M. CASADO. - Non. Vous me faites même penser à M. Planelles qui est allé aux 4 Vents dire « Attention, ils vont tout raser, ils vont enlever l'EBC ».

Mme JOULIA. - C'était pour les arbres ça, non ?

M. CASADO. - Et je ne sais pas si tu te souviens quand il y avait eu des croix rouges dans la pinède du CEC où un opposant à nous s'était mis sur les réseaux sociaux en disant « Vous vous rendez compte, la Ville veut raser tous ces arbres », et en fait c'étaient les écoliers qui avaient fait un parcours ludique dans la pinède en mettant des croix sur les arbres. C'est impressionnant de voir comment on peut transformer les choses.

Pour le Bateau de Suffren c'est la protection autour du bateau, mais il était déjà protégé par le fait que l'on est en zone littorale.

Mme JOULIA. - Bien sûr.

M. CASADO. - C'est un espace boisé classé qu'il va y avoir dessus, on ne pourra pas toucher, on pourra simplement entretenir cette partie-là. Et cela a aussi une incidence par rapport à l'Architecte des Bâtiments de France. Notamment pour le port d'ailleurs, on a eu quand même des difficultés à essayer de voir comment cela pouvait s'organiser, il ne fallait pas monter pour ne pas cacher... Cela a une incidence...

Mme JOULIA.- Il fallait le voir depuis l'étang.

M. CASADO.- Mais c'est une œuvre d'art, il faut donc qu'on le protège du mieux que l'on peut.

Mme JOULIA.- Oui, c'est presque une œuvre patrimoniale en fait.

M. BREMAUD.- En pierre. Pas en béton.

M. CASADO.- Comme le souterrain, l'ascension un peu plus loin.

Mme JOULIA.- Du coup, cela reste 500 m autour du bateau ? C'est ce qui me...

M. CASADO.- Je n'ai pas la convention en tête.

Mme JOULIA.- Ma question était : est-ce que cela modifie et comment ?

M. CASADO.- Cela permet la protection. Et si un jour on n'est plus là...

Mme JOULIA.- Oui, de toute façon elle est obligatoire. Ce sont les ABF.

M. CASADO.- Si le bateau s'écroule complètement, peut-être que... Mais là, pour l'instant, c'est justement protégé, pour mettre une zone de protection.

Mme JOULIA.- Très bien.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il encore une autre intervention ?

Mme AYOT.- Excusez-moi, c'était juste pour parler des logements sociaux. A chaque fois que vous parlez des logements sociaux, Monsieur Pretot, on a l'impression que l'on met n'importe qui à l'intérieur et que ce n'est pas bien. Un logement social, on en a besoin dans un parcours de vie. Je pense que nombreux sont ceux autour de nous qui en ont eu besoin à un moment donné, au début de sa carrière, lorsque l'on construit une famille, quand on avance. Après on a besoin, quand on s'est un peu construit, d'acheter quelque chose. Et le problème c'est que sur Istres c'est très difficile. J'ai vraiment l'impression que vous ne vivez pas à Istres. Aujourd'hui nos jeunes ne peuvent plus se loger. Nos jeunes... Nos jeunes de votre âge, 30 ans, 35 ans, qui veulent acheter des appartements, qui veulent acheter des maisons, c'est compliqué. Donc ils s'en vont. Alors arrêtez de parler des projets qui sont à long terme, aujourd'hui c'est du concret, c'est aujourd'hui.

M. PRETOT.- Ils sont partis bien avant. Ils sont partis après le lycée. Et ils ne reviennent pas.

M. BREMAUD.- Oui, bien sûr !

Mme AYOT.- Oui, ils sont partis après le lycée travailler dans des grandes agglomérations, passer leur diplôme, et aujourd'hui ils veulent revenir chez eux.

M. PRETOT.- Mais avant de vouloir trouver un logement ils cherchent un emploi.

Mme AYOT.- Ils ont déjà leur emploi.

M. PRETOT.- Sûrement ! On fera la liste.

M. le MAIRE.- Monsieur Pretot, vous êtes mal placé –pourtant vous êtes quand même en sémaphore sur certaines communautés, je parlais notamment des militaires– vous devriez bien comprendre que la moitié des logements que l'on fait actuellement est dédiée à cette communauté. Et

également avec votre responsabilité au CFAI, voir que les jeunes, et plus particulièrement ceux-là puisqu'ils viennent chercher une formation chez nous, venant plus souvent de l'extérieur, ont peut-être besoin d'y résider. En tout cas j'ai eu des rapports de votre hiérarchie sur le sujet et la notion de logement est effectivement très délicate pour cette catégorie, nous avons donc besoin de le notifier dans des programmes. Si ce n'est pas l'expression d'un besoin, comme vous le disiez tout à l'heure, qui doit nous conduire, je me demande qu'est-ce qu'il faut faire dans ces cas-là. Merci.

Maintenant on va voter parce que, nous devons faire un Conseil municipal restreint et finalement... Qui vote pour ?

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires)

32) Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable

Rapporteur : M. CASADO

C'est encore une loi qui sera bientôt intégrée dans le PLU. On nous demande de créer un dispositif de planification territoriale pour identifier des zones d'accélération, c'est-à-dire des zones qui permettraient de l'énergie renouvelable (éolien, terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie).

Il est important de préciser que le fait qu'un projet soit situé dans une zone d'accélération ne garantit pas automatiquement la délivrance et l'autorisation d'urbanisme. On en sait quelque chose. Ces projets devront respecter les dispositions réglementaires applicables, notamment, chez nous, la loi littoral. (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE.- Je voudrais répondre à Mme Joulia. On ne nous oblige pas à mettre des îlots de fraîcheur, il est conseillé que l'on mette des îlots de fraîcheur selon nos choix politiques. Ce dont on nous oblige c'est d'avoir un pourcentage d'espaces verts en fonction des opérations, qu'elles soient plus larges ou plus restreintes. Si c'est un privé ou un promoteur qui dépose... Mais sur les îlots de fraîcheur en général, ce que l'on a pu mettre dans les écoles et dans les rues, et ce que l'on va faire par une méga opération qui s'appelle « le parc urbain », relève de nos intentions ici politiques. Il n'y a pas d'obligation. Et on le fait, pour répondre à M. Pretot, dans le cadre d'une harmonie urbaine.

Monsieur Casado, puisque l'on nous parle d'harmonie et que le plaisir fait partie de la vie, on va donc se retrouver sur les plages du Ranquet et de la Romaniquette. Si tout le monde est d'accord, on renouvelle la concession.

33) Renouvellement de la concession des plages du Ranquet et de la Romaniquette

Rapporteur : M. CASADO

C'est la reconduction.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

34) Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence

Rapporteur : M. CASADO

C'est la continuité de l'opération que nous avons déjà votée en décembre 2023 et en juin 2024. Là cela concerne 4 façades pour un montant de 51 740 € : 36 218 € pour le Département et 15 522 € pour la partie communale. Et l'adresse c'est boulevard Mistral, Jean Jaurès, et Hélène Boucher.

Mme AYOT.- Monsieur Pretot, vous voyez quand même que l'on aide les gens à conserver et à embellir notre patrimoine, notamment avec toutes les façades qui sont faites en centre-ville et en dédiant une personne qui s'occupe de monter les dossiers.

M. PRETOT.- Ça aussi cela fait des années que je le dis et le revendique. Il ne faut pas me chercher là-dessus non plus.

Mme AYOT.- Suite à cette première aide façades qui avait été mise en place, et vu que c'était une usine à gaz, puisque vous en aviez bénéficié à l'époque, M. Casado et M. le Maire ont remis à plat le dossier et, avec le Conseil départemental, ont fait en sorte que les dossiers soient plus faciles à monter et surtout avec des contraintes moins importantes. Mais cela a été à la demande des Villes, et notamment d'Istres qui a été vraiment précurseur dans le domaine et qui a monté ce partenariat avec le Conseil départemental.

M. CASADO.- Il y a quand même des contraintes parce que l'on a des fiches de ravalement qu'il faut respecter, l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE, les couleurs, les volets... Le maire voulait des volets un peu plus pétillants.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

35) Déclassement du domaine public communal d'une emprise de 11 m² sise 39 ronde des Gargouilles

Rapporteur : M. CASADO

C'étaient des promesses de ventes que nous avons faites mais il fallait simplement que les conditions suspensives de déclassement soient approuvées, ce qui a été fait pour les 2 rapports.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

36) Déclassement du domaine public communal d'une emprise de 12 m² sise 3 Place Marie Subil

Rapporteur : M. CASADO

POUR à l'unanimité des présents et représentés

37) Cession à l'euro symbolique des parcelles communales cadastrées section CN N°32 et 35 formant une partie du tènement foncier du théâtre de l'olivier en centre-ville

Rapporteur : M. CASADO

M. le MAIRE.- Pour permettre la réalisation du Théâtre de l'Olivier il faut céder une toute petite parcelle.

M. CASADO.- On transfère cette parcelle à la Métropole pour ne pas avoir à l'acheter. C'est pour la continuité de l'opération du théâtre. Vous avez en vert, sur le plan, les 2 parcelles concernées.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

38) Cession onéreuse d'une emprise de 96 m² à détacher du Domaine Public Communal sis Ronde des Saules

Rapporteur : Mme TRAMONTIN (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

39) Cession onéreuse portant sur une parcelle communale d'une contenance de 175 m² cadastrée section CY N°103, sisé 12, chemin du Bateau de Suffren

Rapporteur : Mme CABBILLAU (Lecture du rapport.)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

40) Avenant à la promesse de vente relative à l'échange avec soulte entre l'Association Evangélique Protestante, propriétaire du lot N°18 de la Copropriété existante du Prépaou et la Collectivité, propriétaire d'un bien cadastré section BH N°14 et 15 au Tubé
Rapporteur : M. CASADO

C'est juste pour prolonger de 6 mois les accords que nous avons déjà votés en 2021 puisque l'on n'a pas encore pu terminer.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

41) Annulation de la délibération N°98/24 du 12 avril 2024, relative à l'avenant à la promesse conclue les 2 et 3 août 2023 avec le Groupe Edouard DENIS portant sur la cession d'un terrain communal bâti cadastré section CY N°32 et 206p, chemin du Mas des 4 Vents

Rapporteur : M. CASADO

Nous avons voté la vente de ce terrain (là où il y a l'ancienne maison Léo Lagrange) mais il y a eu quelques modifications. Puisque le promoteur avait imaginé, au départ, faire une maison dans un endroit qui n'était pas un espace boisé classé mais l'on a eu une remontée... J'ai reçu des gens qui sont venus me voir car ils ne pouvaient pas supporter qu'il y ait 12 maisons en face d'eux qui les surplombent alors qu'ils avaient devant eux une belle forêt de pins. On a donc demandé au promoteur de modifier son projet pour conserver cette bande-là, et donc, modifier l'EBC, le transférer. Pas le supprimer, comme le dit Planelles à tout le monde là-bas en faisant croire... Là c'était simplement échanger, et pour la même surface, même un peu plus grande, avec là, pour le coup, un espace vraiment boisé –parce qu'en haut il n'a de boisé que le nom, c'est un plateau où il y avait la maison de Léo Lagrange– et cela a pris du retard.

Le fait que l'on ait délibéré en proposant cette modification de l'EBC, comme le PLU n'était pas encore accepté –ce que l'on va faire le 10 octobre– le Préfet nous a demandé de sursoir. Ce n'était pas évident puisqu'on promettait quelque chose que l'on ne pouvait pas faire, n'ayant pas encore voté le PLU. On a essayé d'anticiper mais cela n'a pas marché, on retire donc la délibération. Cela n'empêche pas que le 10 octobre, quand ce sera voté à la Métropole, on aura de nouveau la proposition que nous avons.

M. le MAIRE.- Initiale. Unanimité ?

M. PLANELLES.- J'ai une intervention. Bonjour, Mesdames, Messieurs. Ce retrait de la délibération du 12 avril est une excellente nouvelle puisque va être mis fin à la procédure de vente du Domaine du Mas des 4 Vents, même temporairement, parce qu'il s'agit là d'un véritable îlot de fraîcheur naturel très apprécié des riverains et des Istréens en général.

Comme vous le savez, nous avons fait part de notre opposition à cette opération à plusieurs reprises car nous redoutions cette construction d'immeuble en pleine pinède : 35 logements. Le 12 avril dernier nous avons même demandé, en séance, le retrait de la délibération en cause, qui n'était pas, comme l'indique la note de synthèse, une délibération informative apportant des éléments complémentaires pour évoquer en toute transparence des évolutions de cette opération dans l'intérêt des riverains, mais bien une délibération pour approuver un avenant prolongeant de 6 mois la promesse de vente, le temps qu'entre en vigueur le nouveau PLU dans lequel disparaîtrait l'espace boisé classé faisant obstacle à la construction.

L'espace boisé classé se trouve sur le sommet de la colline, il n'y a plus d'arbres, ils ont été coupés le 12 avril 2023. Il n'en demeure pas moins qu'un espace boisé classé n'est pas compensable, on peut replanter dessus. Mais continuons. C'est justement ce défaut d'information de la délibération et, au surplus, la suppression litigieuse de l'espace boisé classé car non-exposé dans le dossier d'enquête publique, qui ont fondé mon recours gracieux contre cette délibération. Recours gracieux d'ailleurs dont il n'est pas fait état dans la présente note.

M. le MAIRE.- Je vous coupe, avec votre permission.

M. PLANELLES.- Non, vous parlerez après.

M. le MAIRE.- Juste un mot.

M. PLANELLES. - Ou alors, moi je peux répondre.

M. le MAIRE. - Si vous ne coupez pas, je vous coupe moi-même. Je vous dis simplement que ça c'est faux. Totalement faux. C'est le commissaire enquêteur qui dit le contraire. Vous pouvez reprendre.

M. CASADO. - C'est incroyable ce que vous dites.

M. PLANELLES. - Est-ce que je peux terminer ? Après vous vous exprimerez. En revanche j'apprécierais de pouvoir échanger avec vous, parce que si après c'est pour me dire « Taisez-vous » ce n'est pas la peine. Alors je continue.

Résultat des courses : ce que nous voulions, l'arrêt de la vente, va devenir réalité, et on vous le dit, on s'en réjouit. Parce que pour nous il y a d'autres destinées.

De toute façon on est quand même persuadé, malgré tout, que notre action n'est certainement pas étrangère à cet arrêt. Mais au vu du caractère lapidaire de la note de synthèse, et même si nous avons bien sûr notre petite idée, nous aimerions en savoir davantage sur ce qui, au fond, a motivé ce revirement de situation. Que s'est-il passé ? Réellement !

Cette propriété n'étant plus sous promesse de vente, nous proposons que soit engagé... Dans un esprit constructif justement –je me tourne vers tout le monde parce que cela s'adresse à toutes les formations politiques, pas que la nôtre– puisque la parcelle n'est plus sous promesse de vente, pourquoi on n'en discuterait pas ? Pourquoi on n'ouvre pas une concertation ? Afin de trouver la requalification la plus adéquate, parce qu'il y a certainement autre chose à faire qu'un immeuble dans cet endroit-là, pour la plus grande satisfaction des Istréens, qu'ils soient riverains ou non parce que nombreux viennent balader ici aussi. On vous remercie de votre attention. On votera pour, naturellement.

M. le MAIRE. - Vous me permettez de continuer à gérer nos affaires comme nous l'entendons. Premier point, par principe.

Deuxièmement, ce que vous dites, par allégation nette mais toujours avec ce caractère d'autorité qui imprimerait une réalité formalisée à cela, est totalement faux. Sur les deux points que vous venez de citer. Nous allons donc reprendre ce dossier de la même façon parce que ce que vous présentez de manière idyllique, « Il y a la pinède ici et là »... Il y a un malheureux squat qui est actuellement habité par des gens qui font des trafics et qui demanderait quand même que l'on prenne en compte cette réalité. La police nationale vous donnera quelques exemples.

M. PLANELLES. - On peut murer un cite. Cela se fait pour éviter les squats.

M. le MAIRE. - Nous allons donc faire une opération qui a un double caractère. Dans l'harmonie, contrairement à ce que pense M. Pretot, de constructions pour des gens qui en ont envie – peut-être que le besoin n'est pas là parce que c'est quand même d'une grande qualité– dans un ensemble qui sera effectivement assez harmonieux. Point barre. Le reste se termine là.

M. PLANELLES. - Grand démocrate ! Comme d'habitude.

M. le MAIRE. - Avec quand même une petite précision que l'on s'autorisera. Comme vous avez fait le tour des choses qui sont dites de manière fausse à des gens qui se sont retrouvés surpris, eh bien on va rétablir la réalité individuellement.

M. CASADO. - Ils sont venus voir le commissaire enquêteur d'ailleurs. Les 9 propriétaires sont venus le voir.

M. le MAIRE. - Il y en a d'autres aussi. D'autant que ces gens-là ont quand même une appréhension du lieu, peut-être un peu différente de vous parce qu'ils sont là sur des terrains que l'on a transformés à leur avantage –pas personnel puisque c'est une opération collective et qu'on ne connaissait pas les gens qui allaient acheter– mais ils ont acheté alors qu'il y avait un centre équestre auparavant.

M. CASADO. - Le Mas de l'Ecuyère.

M. le MAIRE. - A un moment donné on se trouve dans une même situation. On a peut-être une vue différente, sauf si l'on met effectivement du sel pour démontrer que ce que l'on est en train de faire est un monstre de... Merci. Qui vote pour ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. CASADO. - Le commissaire enquêteur a d'ailleurs donné un avis favorable. C'est incroyable. (Rires.)

M. le MAIRE. - Oui, il dit le contraire mais la vérité est là. Vous votez contre ?

M. PLANELLES. - Pour.

M. le MAIRE. - Pour ?

M. PLANELLES. - Bien sûr !

M. le MAIRE. - Dans votre souci de cohérence, quand vous faites des allers-retours inverses des choses...

M. PLANELLES. - On est cohérent, attendez. On vote pour l'annulation d'une vente que l'on a contestée, c'est donc une cohérence. Arrêtez d'essayer de transformer les vérités parce que franchement cela ne marche pas.

M. le MAIRE. - Non, il n'y a pas de cohérence, parce que vous savez très bien que l'on va continuer.

M. PRETOT. - On votera contre à ce moment-là.

M. PLANELLES. - Vous nous trouverez sur votre chemin, c'est sûr ! Si ça continue, on sera toujours là.

M. le MAIRE. - C'est déjà fait. On va reprendre la délibération antérieure.

M. PLANELLES. - On verra bien. On étudiera le dossier, il n'y a pas de souci, ne vous inquiétez pas. On a du temps.

DESIGNATION

42) Modification des représentants Syndicaux CGT au Conseil d'Exploitation de la Régie des Agents de la Ville d'Istres

Rapporteur : M. BREMAUD

Suite à une démission, le Syndicat CGT propose une liste... Puisqu'on est sur des propositions de listes, en fait c'est un démissionnaire. Sur la liste des 4 personnes qui représenteront la CGT au Conseil d'exploitation de la Régie des agents de la Ville d'Istres, il faut donc noter que c'est M. Yannick Terones qui rentre dans ce groupe. Tout simplement.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. le MAIRE. - Je vous propose de passer immédiatement à l'additif parce qu'après il y a des dossiers concernant uniquement des avis et je ne suis pas persuadé que tout le monde les écoute de manière très attentive. Je ne voudrais pas que l'on perde votre attention pour le dernier dossier qui est particulièrement important pour la vie de la société, de terme encore une fois structurel et juridique.

ADDITIF

45) Approbation de l'opération de fusion de la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Ville de Mallemort par voie d'absorption par la Société Ouest Provence Habitat

Rapporteur : M. le MAIRE

Vous avez toutes les modalités, je ne vais pas les lire. Je vous dis simplement que là vous pouvez aussi prendre les renseignements auprès d'Alain Ruiz, toutes les choses sont bien, et nous avons d'ailleurs, au-delà de la tranquillité financière, proposé une participation au Conseil d'administration de la SAEM pour la Maire de Mallemort. Moi je ne participerai pas au vote puisque je suis Président de Ouest Provence Habitat. Qui vote pour ?

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, En Avant Istres, MAYOR Olivier, BOUTROUX Marie-Cécile, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (BERNARDINI François, GEFFRAULT Loïc)

Merci. Maintenant je donne la parole à M. Loïc Geffrault pour le rapport annuel sur Ouest Provence Habitat et après je la donnerai à M. Bernardet pour le rapport annuel sur le Pôle aéronautique. Si vous faites cela de manière synthétique pour que tout le monde puisse avoir la substantifique moelle de la vérité économique et structurelle des 2 dossiers cela ira mieux.

DIVERS

43) SEM Ouest Provence Habitat – Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

Rapporteur : M. GEFFRAULT (Lecture du rapport.)

Cela fait suite au débat que l'on a eu tout à l'heure de l'activité d'OPH qui répond aux préoccupations sociales de l'habitat sur la ville d'Istres.

M. le MAIRE.- Parfait ! Vous donnez donc le prix à l'attention individuelle de chacun pour la lecture assidue chez soi pour effectivement faire la même chose.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'ELU MANDATAIRE RELATIF A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE OUEST PROVENCE HABITAT

Monsieur Caillat, on n'a pas fini, il y en a encore un. Si M. Bernardet va aussi vite vous pouvez rester debout.

44) SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre – Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

Rapporteur : M. BERNARDET

Je suis soumis au même texte que mon collègue, vous avez donc le rapport, et nos collègues élus l'ont à leur disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'ELU MANDATAIRE RELATIF A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POLE AERONAUTIQUE ISTRES ETANG DE BERRE

M. le MAIRE.- Ça va, M. Caillat peut rester debout. Merci à tous.

La séance est levée à 11 heures 42.

Le Secrétaire de Séance,

Géraldine GOUIN



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

